

N° de référence : P-SD-AA0-010  
Opération souveraine d'investissement

## **GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



### **RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET**

### **RENFORCER LA RESILIENCE DES SYSTEMES AGROALIMENTAIRES AU SOUDAN**

### **SOUDAN**

Le présent document ne peut être divulgué avant son approbation par le Conseil d'administration que si le pays concerné y consent par écrit. Sans ce consentement, il ne le sera qu'après examen et approbation du Conseil d'administration, conformément à la Politique de divulgation et d'accessibilité de l'information (DAI) de la BAD.

|                            |                                                                                    |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Vice-président             | Martin FREGENE, AHVP (OIC)                                                         |
| Directeur général          | Alex Mubiru, RDGE                                                                  |
| Directeur sectoriel        | Martin FREGENE, AHAI                                                               |
| Chef de bureau pays        | David MUTUKU, COSD                                                                 |
| Chef de division sectoriel | Pascal SANGINGA, AHAI.4                                                            |
| Chef d'équipe du projet    | Jeffrey KWESIGA, chargé supérieur, agro-industrie, AHAI.4                          |
| Équipe du projet           | Evans KITUYI, consultant, Gestion de portefeuille, AHAI.4                          |
|                            | Grace SHITTU, consultante, agroéconomiste, AHAI.4                                  |
|                            | Alex MKANDAWIRE, chargé supérieur, Gestion financière, SNFI4                       |
|                            | Nuriat NAGUJJA, consultante, Opérations de passation des marchés, SNFI.3           |
|                            | Linet MIRITI, chargée en chef, Genre, AHGC1/RDGS                                   |
|                            | David ENGWAU, Chargé principal des acquisitions, COET/SNFI.3                       |
|                            | Wiseman VWALA-ZIKHOLE, Chargé de décaissement en chef, FIFC.3                      |
|                            | Lucy KEMBOI, Assistante aux décaissements, FIFC.3                                  |
|                            | Kathleen KIRUI, consultante, Changement climatique et croissance verte, PECG2/RDGE |
|                            | Ejim KINGSLEY, chargé supérieur, Sauvegardes sociales, SNSC/RDGE                   |
|                            | Eric BAKILANA, conseiller juridique principal, PGCL1                               |
|                            | Emilio DAVA, chargé supérieur, Fragilité et résilience, RDTS                       |
| Pairs évaluateurs          | Maureen NTEGE-WASSWA, ingénieure supérieure, Eau et assainissement, AWTF/RDGE      |
|                            | Darlison KAIJA, économiste du travail principale, AHHD1/RDGE                       |
|                            | Mohamud EGEH, chargé principal, Agriculture ; AHAI4/RDGE                           |
|                            | Emmanuel NYIRINKWAYA, chargé régional, Fragilité et résilience RDTS/RDGE           |

# **GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



## **SOUDAN**

### **RENFORCER LA RESILIENCE DES SYSTEMES AGROALIMENTAIRES AU SOUDAN**

**DEPARTEMENTS AHVP/RDGE/AHAI/COSD**

Avril 2026

Document traduit

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

|        |                                                                     |
|--------|---------------------------------------------------------------------|
| ARC    | Centre de recherche agricole                                        |
| BOOST  | Renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires au Soudan     |
| FAD    | Fonds africain de développement                                     |
| AEFPF  | Facilité africaine de production alimentaire d'urgence              |
| BAD    | Banque africaine de développement                                   |
| CIMMYT | Centre international d'amélioration du maïs et du blé               |
| E&S    | Environnemental et social                                           |
| SPG    | Semences de première génération                                     |
| TREI   | Taux de rentabilité économique interne                              |
| VANE   | Valeur actuelle nette économique                                    |
| EIES   | Évaluation d'impact environnemental et social                       |
| PGES   | Plan de gestion environnementale et sociale                         |
| NOCES  | Note de conformité environnementale et sociale                      |
| FAO    | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FC     | Devise                                                              |
| TRFI   | Taux de rentabilité financière interne                              |
| VANF   | Valeur actuelle nette financière                                    |
| APF    | Accord sur les principes fiduciaires                                |
| BPA    | Bonnes pratiques agronomiques                                       |
| PIB    | Produit intérieur brut                                              |
| FEM    | Fonds pour l'environnement mondial                                  |
| GoS    | Gouvernement soudanais                                              |
| PPTE   | Initiative en faveur des pays pauvres très endettés                 |
| IDEV   | Évaluation indépendante du développement                            |
| PDI    | Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays               |
| FIDA   | Fonds international pour le développement de l'agriculture          |
| IFPRI  | Institut international de recherche sur les politiques alimentaires |
| MIR    | Mécanisme indépendant de recours                                    |
| SSI    | Système de sauvegardes intégré                                      |
| MERL   | Suivi et évaluation, rapports et apprentissage                      |
| S&E    | Suivi et évaluation                                                 |
| MPME   | Micro, petites et moyennes entreprises                              |
| VAN    | Valeur actuelle nette                                               |
| RAP    | Rapport d'achèvement de projet                                      |
| PCP    | Plateforme de coordination du projet                                |
| DP     | Directive présidentielle                                            |
| CEP    | Cellule d'exécution du projet                                       |
| EGP    | Équipe de gestion du projet                                         |
| CPP    | Comité de pilotage du projet                                        |
| R&D    | Recherche et développement                                          |
| FSR    | Forces de soutien rapide                                            |
| FAS    | Forces armées soudanaises                                           |
| SEWPP  | Projet de production d'urgence de blé au Soudan                     |
| ODD    | Objectifs de développement durable                                  |
| PME    | Petites et moyennes entreprises                                     |
| SPIU   | Cellules d'exécution du projet au niveau de l'État                  |
| TPIA   | Organisme d'exécution tiers                                         |
| FAT    | Facilité d'appui à la transition                                    |
| UC     | Unité de compte                                                     |

|        |                                                                    |
|--------|--------------------------------------------------------------------|
| NU     | Nations Unies                                                      |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                             |
| UNOCHA | Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies |
| USD    | Dollar des États-Unis                                              |
| PAM    | Programme alimentaire mondial                                      |

## FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

### INFORMATIONS SUR LE CLIENT

|                                       |                                                                 |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé du projet</b>             | Renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires au Soudan |
| <b>Secteur</b>                        | Agriculture et développement rural                              |
| <b>Emprunteur/Bénéficiaire du don</b> | République du Soudan                                            |
| <b>Instrument du projet</b>           | Dons FAD et FAT Pilier 1                                        |
| <b>Organisme d'exécution</b>          | Programme alimentaire mondial (PAM)                             |

### CONTEXTE NATIONAL ET STRATÉGIQUE

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Période couverte par le Document de stratégie pays :</b>                | Note de synthèse (2017-2024, prolongée jusqu'en 2026)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Priorités du Document de stratégie pays appuyées par le projet :</b>    | Pilier 2 : L'agriculture pour créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Programme gouvernemental (DSRP, PND ou équivalent) :</b>                | Stratégie nationale sur 25 ans (2007- 2031)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Classification du projet :</b>                                          | <p>ODD 1 : Pas de pauvreté</p> <p>ODD 2 : Faim Zéro</p> <p>ODD 5 : Égalité hommes-femmes</p> <p>ODD 8 : Travail décent et croissance économique</p> <p>ODD 13 : Action climatique</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Priorité(s) en matière de sélectivité<sup>1</sup>:</b>                  | <p>Nourrir l'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2.1 Renforcer les chaînes de valeur agricoles</li> <li>• 2.3 Améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire</li> </ul> <p>Améliorer la qualité de vie des populations africaines</p> <p>Point cardinal 3: Exploiter la transformation démographique pour le développement économique</p> <p>Point cardinal 4: Construire des infrastructures résilientes au climat et une forte valeur ajoutée aux ressources naturelles</p> |
| <b>Évaluation de la performance et des institutions pays <sup>2</sup>:</b> | 2,61                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projets à risque dans le portefeuille pays :</b>                        | Projets signalés : 32 % au 25 mars 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

### CATÉGORISATION DU PROJET

|                                                                   |                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Catégorisation des risques environnementaux et sociaux</b>     | Catégorie 2, 2 oct. 2025                          |
| <b>Le projet nécessite-t-il une réinstallation involontaire ?</b> | Non                                               |
| <b>Catégorisation des sauvegardes climatiques :</b>               | Catégorie 2 — Projet aligné sur l'Accord de Paris |
| <b>Évaluation sous le prisme de la fragilité :</b>                | Oui                                               |
| <b>Catégorisation du système de marqueurs de genre :</b>          | Catégorie 2                                       |

| Source                                                     | Montant (en milliers) |                  | Instrument de financement |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|---------------------------|
|                                                            | UC                    | USD              |                           |
| Facilité d'appui à la transition (FAT)<br>(Soldes annulés) | 52,846.38             | 72,325.56        | Don FAT Pillier 1         |
| Fond africain de développement (FAD)<br>(Soldes annulés).  | 10,873.30             | 14,881.20        | Don FAD                   |
| CIMMYT                                                     | 6,646.37              | 9,096.22         | En nature                 |
| CRA                                                        | 797.18                | 1,091.03         | En nature                 |
| ONU FEMMES                                                 | 533.85                | 730.62           | En nature                 |
| FAO                                                        | 739.70                | 1,012.36         | En nature                 |
| PAM                                                        | 277.93                | 380.37           | En nature                 |
| <b>Coût total du projet :</b>                              | <b>72,714.72</b>      | <b>99,517.36</b> |                           |

## OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES DU PROJET

|                                              |                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objectif de développement du projet :</b> | Accroître la production et la disponibilité de denrées alimentaires et créer des opportunités dans le secteur agroalimentaire pour les femmes et les jeunes au Soudan |
| <b>Composantes du projet :</b>               | Composante 1 : Amélioration de la productivité et de la production de céréales et de légumineuses                                                                     |
|                                              | Composante 2 : Gestion après récolte et liens avec le marché                                                                                                          |
|                                              | Composante 3 : Promotion d'entreprises agricoles dirigées par des femmes et des jeunes                                                                                |
|                                              | Composante 4 : Gestion, coordination et enseignements du projet                                                                                                       |

## CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET JUSQU'À SON APPROBATION PAR LE CONSEIL

|                                                      |                          |
|------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Approbation de la NCP :</b>                       | S.o.                     |
| <b>Mission d'évaluation :</b>                        | 13-25 Octobre 2025       |
| <b>Date prévue pour la présentation au Conseil :</b> | 18 Mars 2026             |
| <b>Entrée en vigueur :</b>                           | Avril 2026               |
| <b>Période de mise en œuvre du projet :</b>          | Avril 2026 – Mars 2030   |
| <b>Date prévue pour la revue à mi-parcours :</b>     | Juin 2028 - Juillet 2028 |
| <b>Date de clôture du projet :</b>                   | 31 Mars 2030             |

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                    |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| TABLE DES MATIÈRES .....                                                                                           | V    |
| 1. CONTEXTE STRATÉGIQUE.....                                                                                       | 1    |
| A. CONTEXTE, STRATEGIE ET OBJECTIFS DU PAYS .....                                                                  | 1    |
| B. CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL .....                                                                      | 2    |
| C. JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE LA BANQUE.....                                                               | 3    |
| D. COORDINATION DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT .....                                                             | 4    |
| 2. DESCRIPTION DU PROJET .....                                                                                     | 5    |
| A. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET.....                                                                        | 5    |
| B. THEORIE DU CHANGEMENT .....                                                                                     | 5    |
| C. COMPOSANTES DU PROJET.....                                                                                      | 6    |
| D. COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET.....                                                                 | 8    |
| E. ZONE CIBLE, POPULATION BENEFICIAIRE ET AUTRES PARTIES PRENANTES DU PROJET .....                                 | 9    |
| 3. FAISABILITÉ DU PROJET .....                                                                                     | 11   |
| A. ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE .....                                                                          | 11   |
| B. SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....                                                                  | 12   |
| C. AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES .....                                                                            | 14   |
| 4. MISE EN ŒUVRE .....                                                                                             | 16   |
| A. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE .....                                              | 16   |
| B. PASSATION DE MARCHES .....                                                                                      | 17   |
| C. GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENTS ET AUDIT .....                                                                | 18   |
| D. SUIVI ET EVALUATION .....                                                                                       | 18   |
| E. GOUVERNANCE.....                                                                                                | 19   |
| F. DURABILITE.....                                                                                                 | 19   |
| G. GESTION DES RISQUES.....                                                                                        | 20   |
| H. RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES .....                                                                            | 20   |
| 5. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ.....                                                                         | 20   |
| A. INSTRUMENT JURIDIQUE.....                                                                                       | 20   |
| B. CONDITIONS ASSOCIEES A L'INTERVENTION DU FONDS.....                                                             | 21   |
| C. CONFORMITE AUX POLITIQUES DE LA BANQUE .....                                                                    | 22   |
| 6. RECOMMANDATION.....                                                                                             | 22   |
| 7. CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS .....                                                                               | I    |
| 8. NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES).....                                                     | IV   |
| ANNEXE 1 : SOURCES DE FINANCEMENT DES PROJETS ANNULÉS .....                                                        | VII  |
| CONTENU DES ANNEXES TECHNIQUES (JOINTES) .....                                                                     | VIII |
| ANNEXE 2 : JUSTIFICATION D'UNE CONTRIBUTION DE CONTREPARTIE DU GOUVERNEMENT SOUDANAIS (GOS) INFÉRIEURE À 10 %..... | IX   |

# 1. CONTEXTE STRATÉGIQUE

## A. Contexte, stratégie et objectifs du pays

1. La crise politique actuelle au Soudan a débuté avec la chute du président Al Bashir en 2019, s'est intensifiée après la prise de pouvoir par l'armée en 2021, puis a dégénéré en conflit entre les Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de soutien rapide (FSR), une milice paramilitaire, en avril 2023. À la fin de l'année 2025, le PIB du Soudan devrait diminuer de 42 % selon le scénario extrême et de 32 % selon le scénario modéré<sup>3</sup> et a été confrontée à la pire crise humanitaire de l'histoire du Soudan. En juillet 2025, on dénombrait 150 000 morts, 12 millions de personnes déplacées (7,7 millions à l'intérieur du pays, dont plus de la moitié sont des enfants) et 4,1 millions de réfugiés dans les pays voisins<sup>4</sup>.

2. Le projet *Renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires au Soudan* (BOOST) est une opération d'urgence visant à accroître la résilience de la population soudanaise face à de multiples défis. Il soutient les objectifs de la Stratégie nationale sur 25 ans du Soudan (2007-2031), que sont la revitalisation de l'agriculture, l'amélioration de la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures et la création d'emplois. Le projet BOOST s'inscrit dans le droit fil du deuxième pilier (« *L'agriculture pour créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance* ») de la Note de synthèse pays (2017-2024, prolongée jusqu'en 2026) et met en œuvre les mesures décrites dans les contributions déterminées au niveau national actualisées du Soudan (2022), qui mettent l'accent sur le renforcement de la résilience dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche grâce à des méthodes adaptées au climat et à faibles émissions. Le projet BOOST contribue également aux Objectifs de développement (ODD) ODD 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim « zéro »), 5 (Égalité entre les sexes) et 13 (Action climatique), et est aligné sur les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour un développement inclusif et durable en Afrique.

3. Le projet BOOST s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie décennale 2024-2033 de la Banque, en particulier l'accent mis sur la croissance verte inclusive axée sur les jeunes, l'entrepreneuriat, la création d'emplois et les investissements climatiques sensibles au genre. Il est conforme à deux des cinq High 5 de la Banque africaine de développement : *Nourrir l'Afrique* — investir dans des chaînes de valeur climato-intelligentes, l'approvisionnement en intrants et la recherche-développement — et *Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique*. Il est aligné également sur la stratégie du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (2026-2035) qui vise à mettre en place des systèmes agroalimentaires durables, résilients et inclusifs en Afrique.

4. Le projet s'inscrit dans le droit fil de la *Stratégie du Groupe de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026)*, qui cible les infrastructures sociales afin de réduire la fragilité et les inégalités entre les sexes, et d'améliorer la coopération économique et l'accès aux services de base. Il soutient le pilier II du FAD-16 sur la résilience climatique et la fragilité, la stratégie 2021-20230 en matière de changement climatique et de croissance verte (2021-2025) relative à l'adaptation climatique, ainsi que la Stratégie en matière de genre (2021-2025, prolongée jusqu'en 2026) de la Banque et l'initiative Emplois pour les jeunes en Afrique (2016-2025, prolongée jusqu'en 2026). Le projet est en parfaite adéquation avec le Point cardinal 3 : Tirer parti de la transformation démographique et le Point cardinal 4 : Construire des infrastructures résilientes au climat et créer de la valeur ajoutée. Le projet met fortement l'accent sur l'autonomisation des jeunes et des femmes grâce à l'accès aux technologies intelligentes face au climat, aux compétences entrepreneuriales, à la mécanisation et au soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) dirigées par des femmes et des jeunes. Le projet est également axé sur la création de valeur ajoutée grâce à l'amélioration du stockage

<sup>3</sup> : Mosab Ahmed, Mariam Raouf et Khalid Siddig (2026) Quelles sont les implications économiques et en termes de pauvreté pour le Soudan si le conflit se poursuit jusqu'en 2025 ? *The Journal of Development Studies*, 62:1, 106-127.

<sup>4</sup> [https://daleel-madani.org/sites/default/files/dtm\\_sudan\\_mobility\\_update\\_19.pdf](https://daleel-madani.org/sites/default/files/dtm_sudan_mobility_update_19.pdf)

et de la transformation primaire des céréales et des légumineuses, y compris la remise en état des installations de stockage et d'agrégation en tenant compte du climat.

## **B. Contexte sectoriel et institutionnel**

5. Le secteur agricole représente environ 35 % du produit intérieur brut (PIB) du Soudan et emploie plus de 40 % de la main-d'œuvre. Il est considéré comme un élément clé de la reprise après conflit au Soudan. Le conflit armé en cours, combiné aux effets du changement climatique, a eu d'importantes répercussions sur l'agriculture, notamment des dommages aux infrastructures, le déplacement de communautés d'agriculteurs et un accès réduit aux intrants agricoles essentiels. Ces facteurs ont contribué à la baisse de la productivité et de la production agricoles, de la nutrition et de l'emploi dans le secteur.

6. Le système traditionnel d'agriculture pluviale, qui couvre 52 % des terres et concerne principalement des céréales comme le sorgho, le mil et le blé, reste crucial pour le Soudan, d'autant que le sorgho est un aliment de base produit en grande partie dans ce secteur. Selon un rapport publié en mars 2025 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), malgré le conflit en cours, la production céréalière du Soudan en 2024 a atteint 6,7 millions de tonnes, soit une hausse de 62 % par rapport à l'année précédente et de 7 % par rapport à la moyenne quinquennale, ce qui indique un fort potentiel de reprise grâce à des interventions ciblées. La production de sorgho a atteint 5,4 millions de tonnes métriques, soit une augmentation de 77 % par rapport à 2023 (683 000 tonnes métriques) et 30 % de plus que la moyenne sur cinq ans, ce qui souligne une forte reprise. La production de mil a atteint 792 943 tonnes, soit une hausse de 16 % par rapport à 2023 (683 000 tonnes métriques), mais reste inférieure de 45 % à la moyenne quinquennale (1,44 million de tonnes métriques).

7. Le Soudan devrait produire 6,7 millions de tonnes métriques de céréales d'ici 2025, ce qui laisse un écart d'environ 2,7 millions de tonnes par rapport aux besoins estimés du pays, qui s'élèvent à 8,42 millions de tonnes métriques pour une population prévue de 50,7 millions d'habitants. Malgré les conflits et les difficultés économiques actuels, le secteur agricole soudanais reste une forte priorité d'investissement. Le rapport de la Mission d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires des Nations Unies indique que le soutien à la production alimentaire nationale est essentiel pour la sécurité alimentaire et la reprise nationale.

8. Le Soudan est confronté à des vulnérabilités structurelles telles que la faiblesse des institutions, l'instabilité économique et les problèmes climatiques, notamment l'irrégularité des précipitations et la dégradation des sols. Le conflit d'avril 2023 entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide a gravement perturbé la gouvernance, les infrastructures, les marchés et les services publics.

9. Selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), en septembre 2025, l'insécurité alimentaire aiguë au Soudan s'était légèrement améliorée, 21,2 millions de personnes, soit 45 % de la population, étant estimées en insécurité alimentaire aiguë élevée. Par rapport à l'analyse précédente réalisée en juin 2025, environ 3,4 millions de personnes n'étaient plus confrontées à la faim. Cependant, la malnutrition au Soudan reste critique, avec 3,7 millions d'enfants et de femmes enceintes ou allaitantes touchés. Les combats entre les FSR et les FAS dans différents États et les affrontements violents à Khartoum ont entraîné d'importants déplacements de population, tant à l'intérieur du pays que dans les pays voisins. L'activité agricole a été perturbée par la violence, les déplacements de populations, la perte d'intrants et d'équipements. Le chômage est passé de 32 % en 2022 à 46 % en 2023, ce qui a entraîné une perte de 4,6 millions d'emplois et une baisse de près de 50 % des revenus des ménages par rapport aux niveaux de la période antérieure au conflit.<sup>5</sup>

10. Le secteur de la transformation agroalimentaire à Khartoum a été fortement touché, de nombreuses entreprises ayant cessé ou réduit le volume de leurs activités<sup>6</sup>. Le changement climatique, qui entraîne des sécheresses fréquentes, des précipitations irrégulières et des inondations, a aggravé la crise, réduisant les rendements des cultures et de l'élevage. En 2023, de graves inondations ont touché plus de 499 000 personnes et perturbé les efforts d'aide. Les effets combinés du conflit et des phénomènes climatiques ont gravement compromis la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance<sup>7</sup>. La reprise nécessite un soutien ciblé aux groupes vulnérables, la reconstruction des systèmes alimentaires, le renforcement des services de vulgarisation et la promotion d'une agriculture résiliente au climat. Le projet BOOST utilisera des méthodes fondées sur des données probantes pour renforcer l'agriculture locale, la nutrition et la résilience, et pour autonomiser les jeunes et les femmes en leur offrant plus de ressources et d'opportunités.

## C. Justification de l'intervention de la Banque

11. Le Soudan est confronté à une crise humanitaire catastrophique, avec plus de 30 millions de personnes ayant besoin d'aide, et près de 22 millions de personnes étant en situation d'insécurité alimentaire aiguë, dont près de 9 millions en situation d'urgence et de famine catastrophique, soit le nombre le plus élevé au monde dans la phase 5 de l'IPC<sup>8</sup>. En raison de la situation actuelle et du conflit armé, la Banque a suspendu les processus de décaissement et de passation de marchés de la plupart des projets au Soudan, à l'exception de ceux mis en œuvre par les agences des Nations Unies dans le cadre d'accords de mise en œuvre avec des tiers. Par conséquent, de nombreux projets ont été clôturés en décembre 2024 avec d'importants soldes non décaissés. Afin d'assurer une mobilisation continue durant la situation de facto et de maintenir l'appui aux populations vulnérables, la Banque a restructuré son portefeuille au Soudan, entraînant l'annulation de plusieurs opérations présentant des soldes non décaissés importants. Au 31 décembre 2025, tous les projets concernés ont été annulés conformément aux règles et procédures de la Banque, laissant des soldes non décaissés s'élevant à 94 168 682,75 UC, dont 15,53 millions d'UC du Fonds africain de développement (FAD), 75,49 millions d'UC de la Facilité d'appui à la transition (FAT) et 3,14 millions d'USD du Fonds environnemental mondial (FEM).

12. À l'issue d'un dialogue avec les autorités soudanaises, la Banque a approuvé la restructuration du portefeuille de la Banque au Soudan et la réaffectation des soldes non décaissés pour permettre à la Banque de répondre aux besoins urgents, y compris l'insécurité alimentaire et la prestation de services sociaux de base, et pour permettre à la Banque de poursuivre ses projets en temps opportun une fois que la situation politique se sera normalisée et que la situation de facto aura été levée. Le projet BOOST répond à ce besoin.

13. La plupart des ressources des projets identifiés dans le portefeuille ont été financées par les fonds du Pilier I de FAT et par les allocations basées sur la performance du FAD. Selon le paragraphe 2.24 des directives opérationnelles de la FAT, « La règle générale applicable aux ressources annulées stipule que 30 % d'entre elles doivent être reversées dans la réserve des ressources non allouées du Pilier I de la FAT et les 70 % restants conservées par le pays concerné pour appuyer les opérations en cours ou pour financer de nouvelles activités durant le cycle du FAD au cours duquel l'annulation a été prononcée. »<sup>9</sup>. Le paragraphe 3.3.3 des directives d'annulation actualisées du FAD stipule que 7 % des ressources annulées seront conservées par le pays et 30 % seront reversées dans l'enveloppe commune.

<sup>6</sup> [https://africa.ifpri.info/2025/01/22/impact-of-conflict-on-employment-income-and-household-welfare-in-sudan/?utm\\_source=chatgpt.com](https://africa.ifpri.info/2025/01/22/impact-of-conflict-on-employment-income-and-household-welfare-in-sudan/?utm_source=chatgpt.com)

<sup>7</sup> [https://www.ifpri.org/blog/sudans-ongoing-conflict-disrupts-agrifood-processing-and-aggravates-unemployment/?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.ifpri.org/blog/sudans-ongoing-conflict-disrupts-agrifood-processing-and-aggravates-unemployment/?utm_source=chatgpt.com)

<sup>8</sup> Integrated Food Security Phase Classification (IPC). (2025, November). Sudan: Acute food insecurity analysis, October 2025–January 2026. ReliefWeb. Retrieved from: <https://reliefweb.int/report/sudan/sudan-ipc-acute-food-insecurity-snapshot-1-september-2025-may-2026>

<sup>9</sup> Directives opérationnelles de la Facilité d'appui à la transition (TSF), juin 2023.

14. Un montant total de 63,72 millions d'UC (FAD et FAT) en ressources non décaissées a été identifié à partir de huit projets clôturés ou annulés.<sup>10</sup> Le Soudan fait face à une crise sans précédent, avec un effondrement agricole menaçant des millions de personnes. Tous les projets clôturés partagent l'objectif commun de la priorité Nourrir l'Afrique, qui est de transformer l'agriculture, en intégrant des systèmes alimentaires résilients au changement climatique, en favorisant le développement des compétences des jeunes, en modernisant les principales chaînes de valeur agricoles et en promouvant des financements innovants pour les femmes et les jeunes. Le Soudan fait face à une crise sans précédent, l'effondrement du secteur agricole menaçant des millions de personnes. Le Projet BOOST répond directement aux besoins en matière de production alimentaire, de disponibilité des denrées et de moyens de subsistance à l'échelle nationale.

15. Le projet BOOST arrive à point nommé car il permettra de veiller à ce que i) la Banque maintienne son appui ferme au peuple soudanais touché par des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition ; ii) la Banque étende ses partenariats avec les partenaires de développement capables d'assurer la production alimentaire d'urgence et la sécurité nutritionnelle pour une mise en œuvre efficace ; iii) un dialogue technique permanent soit instauré concernant l'appui et les opérations de la Banque au Soudan ; et iv) que les ressources disponibles du portefeuille soient libérées pour une utilisation immédiate afin de soutenir la population soudanaise.

16. La Banque est bien placée pour soutenir la transition du Soudan de l'aide humanitaire vers un développement à plus long terme. Ses investissements dans la production alimentaire locale ont renforcé la résilience agricole et les efforts de relèvement. S'appuyant sur le succès du Projet d'urgence pour la production de blé au Soudan, la nouvelle initiative soutiendra d'autres cultures telles que le sorgho, le mil et les légumineuses des zones arides, et complétera les projets mis en œuvre à Sennar, tels que la Réponse à la crise pour les femmes et les communautés affectées, ainsi que le Projet intégré de réhabilitation des infrastructures du secteur social au Soudan (SISSIRP). Le projet BOOST créera des synergies avec le SISSIRP en élargissant la formation professionnelle destinée aux jeunes et aux PME agroalimentaires dans plusieurs sites sécurisés répartis dans trois États supplémentaires (Jazira, River Nile et White Nile), renforçant ainsi le rôle de la Banque dans la lutte contre la fragilité et le soutien aux populations vulnérables.

## **D. Coordination des partenaires de développement**

17. La Banque participe activement au groupe de coordination des partenaires de développement et organise des consultations régulières avec la plupart des donateurs multilatéraux et bilatéraux, les agences des Nations Unies et les organisations internationales dans le cadre du lien entre l'humanitaire, la paix et le développement. Le projet BOOST est conçu pour compléter les initiatives en cours de plusieurs partenaires de développement, notamment l'Opération d'urgence à l'appui de communautés résilientes de la Banque mondiale, mise en œuvre par le PAM et l'UNICEF, et le Programme de stabilisation après le conflit au Soudan de l'Union européenne, d'un montant de 95 millions d'euros, qui cible les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

18. La préparation et l'évaluation de ce projet ont donné lieu à des consultations avec les bailleurs de fonds lors de l'atelier sur la résilience au Soudan qui s'est tenu en janvier 2025 à Nairobi, à la troisième réunion du Groupe des partenaires de développement sur la crise régionale des réfugiés du Soudan en novembre 2025 et à la visite de la Banque au port du Soudan en décembre 2025. La Banque a également consulté la Banque mondiale, le FIDA, des agences des Nations Unies (PAM, FAO, UNICEF, ONU Femmes), la KfW et les organisations de recherche et développement (R&D) agricole

---

<sup>10</sup> Le financement du FEM est actuellement exclu du financement du projet car il nécessite l'approbation du GCF, ce qui pourrait retarder le traitement ; sous réserve de confirmation, un avenant sera préparé pour l'inclure comme financement supplémentaire au projet BOOST.

(CIMMYT, IFPRI et ARC) actives dans le domaine des relations entre l'humanitaire, la paix et le développement au Soudan.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### A. Objectif de développement du projet

19. L'objectif de développement du projet est : « *Accroître la production et la disponibilité de denrées alimentaires et créer des opportunités dans le secteur agroalimentaire pour les femmes et les jeunes au Soudan* ». Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : i) améliorer la productivité et la production de céréales et de légumineuses ; ii) améliorer la transformation des aliments et réduire les pertes après récolte ; et iii) créer des opportunités d'affaires et d'emploi pour les femmes et les jeunes du Soudan.

### B. Théorie du changement

20. **Défi en matière de développement :** L'agriculture soudanaise s'est fortement ressentie des conflits et du changement climatique qui ont entraîné la destruction des installations de production et de stockage, le déplacement des agriculteurs, la limitation de l'accès aux intrants et une baisse de la productivité, poussant à la hausse les niveaux d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition, ainsi que le chômage des jeunes. Les sécheresses, la variabilité des précipitations et les inondations ont contribué à aggraver ces problèmes. Le projet BOOST vise à accroître la production et la disponibilité des denrées alimentaires et à favoriser les opportunités dans le secteur agroalimentaire pour les femmes et les jeunes dans les États de Blue Nile et de Sennar.

21. **Interventions stratégiques :** Pour relever ces défis, le projet mettra en œuvre trois séries d'interventions stratégiques : i) améliorer la production et la productivité de céréales et de légumineuses en investissant dans le développement de systèmes semenciers, la promotion de technologies agricoles climato-intelligentes et le renforcement de systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles ; ii) améliorer la gestion après récolte et les liens avec le marché en investissant dans les opérations après récolte, notamment l'agrégation, le stockage, la transformation et la valeur ajoutée et faciliter les liens entre producteurs de semences, agrégateurs/acheteurs et acheteurs institutionnels ; et iii) autonomiser les femmes et les jeunes afin qu'ils développent des entreprises agroalimentaires et créent des emplois en soutenant des coopératives et des PME détenues et dirigées par des femmes et des jeunes en facilitant l'accès aux technologies, au financement, au mentorat et aux innovations numériques.

22. **Les principaux résultats** sont la fourniture de semences de qualité de céréales et de légumineuses résilientes au climat, des démonstrations à grande échelle de technologies résilientes au climat, la formation du personnel de vulgarisation à l'agriculture intelligente face au climat, la remise en état des infrastructures de production, des coopératives et des centres d'agrégation, l'accès des femmes et des jeunes entrepreneurs agricoles à des produits financiers inclusifs et à des services de développement des entreprises, et la création de centres de services communautaires pour fournir des services de mécanisation.

23. **Résultats attendus :** Combinées, ces interventions produiront des résultats à court et à moyen terme qui contribueront à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à développer l'agro-industrie au Soudan. À court terme, plus de 331 500 agriculteurs adopteront des technologies climato-intelligentes afin d'augmenter la production et la productivité des céréales et des légumineuses et de réduire les pertes après récolte de 25 %. Les institutions nationales de R&D et de vulgarisation seront également renforcées dans le domaine de la production et de la distribution de semences de qualité. Au niveau communautaire, la capacité de production d'aliments nutritifs sera également renforcée. Sur

la base des multiplicateurs actuels de la Banque pour les investissements dans l'agriculture, le projet devrait générer 45 747 emplois directs et 26 615 emplois indirects<sup>11</sup>. Il soutiendra également plus de 200 MPME détenues par des femmes et des jeunes, et créera plus de 27 000 emplois pour les femmes et les jeunes le long des chaînes de valeur et redynamisera ou consolidera les chaînes de distribution alimentaire entre les marchés de production et de consommation touchés par les conflits et ceux qui ne le sont pas.

24. **Hypothèses :** Les principales hypothèses qui sous-tendent le projet sont l'amélioration des conditions de sécurité et la désescalade des conflits actifs et de la crise prolongée une variabilité climatique gérable accompagnée de conditions économiques favorables, des normes sociétales propices à la participation des femmes et des jeunes, et une participation active du secteur privé et des institutions locales dans le cadre de partenariats durables. Une représentation visuelle de la théorie du changement est fournie à l'**annexe 2-1**. Les principaux facteurs de fragilité et risques, ainsi que les mesures d'atténuation proposées, sont détaillés dans la matrice des risques figurant à l'**annexe 4-2**.

## C. Composantes du projet

25. **Composante 1 - Amélioration de la productivité et de la production des céréales et des légumineuses (31,50 millions d'UC excluant les aléas).** Cette composante vise à accroître la productivité des cultures en augmentant la production et l'offre de semences de qualité, adaptées au climat, et à faciliter l'adoption de céréales et de légumineuses résilientes au climat, tout en renforçant les infrastructures locales de recherche et développement.

26. **Sous-composante 1.1 : Production et utilisation de semences de qualité** - Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante viseront à : produire et fournir 367 MT de semences de première génération (SPG) ; augmenter la production de 12 250 MT de semences certifiées de qualité ; et faciliter l'accès inclusif et l'utilisation de semences de qualité par au moins 232 050 ménages agricoles.

27. **Sous-composante 1.2 : Vulgarisation de bonnes pratiques agronomiques (BPA) résilientes au climat** - Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante comprendront : la réalisation d'une analyse intégrée des risques climatiques et des risques de conflit, ainsi que l'identification des interventions prioritaires pour éclairer l'adoption de BPA résilientes au climat ; l'établissement de méga-parcelles de démonstration et l'organisation de formations pratiques à la gestion intégrée des cultures, des ravageurs et des maladies ; ainsi que la diffusion de technologies intégrées de gestion de la fertilité des sols et des engrais.

28. **Sous-composante 1.3 : Renforcement de la recherche agricole et des services de vulgarisation** - Les activités de cette sous-composante comprennent : le renforcement des capacités techniques de sélection conservatrice et de production de SPG ; la remise en état d'ouvrages d'irrigation, de serres pour la pollinisation contrôlée et d'équipements de stockage de semences ; la réorganisation du département de la production semencière au ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles en vue du contrôle de la qualité des semences ; et la fourniture de matériel aux agents de vulgarisation et le renforcement de leur capacité à soutenir la production de semences et de céréales de qualité.

29. **Composante 2 - Gestion après récolte et liens avec le marché : (15,84 millions d'UC).** Cette composante vise à améliorer la qualité des aliments, à réduire les pertes alimentaires et à accroître

---

<sup>11</sup> Sur la base de multiplicateurs du secteur bancaire calculés à partir de l'ensemble des PARs 2018–2024. Les multiplicateurs d'investissement actuels de la Banque sont de 367 et de 214 pour les emplois directs et les emplois indirects créés par million de dollars de financement de la BAD.

la disponibilité et la consommation de produits alimentaires diversifiés dans les communautés des États du Blue Nile et de Sennar.

30. ***Sous-composante 2.1 : Amélioration du stockage et de la transformation primaire des céréales et des légumineuses*** - Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante viseront à réduire de 25 % les pertes après récolte et à préserver la qualité des céréales et des légumineuses. Les efforts consisteront notamment à a) remettre en état 140 installations de stockage et d'agrégation au niveau des coopératives, b) soutenir la production locale et la distribution de sacs hermétiques à 210 000 petits exploitants agricoles, c) déployer des systèmes de transformation primaire des aliments alimentés par l'énergie solaire.

31. ***Sous-composante 2.2 Faciliter les liens avec le marché*** : Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante faciliteront a.) les liens commerciaux avec les agrégateurs/acheteurs et les acheteurs institutionnels (PAM, écoles, ONG) et b.) les liens entre les producteurs locaux de semences certifiées et les Nations Unies et les ONG en vue de la distribution.

32. **Composante 3 - Promotion d'entreprises agricoles dirigées par des femmes et des jeunes (13,81 millions d'UC)** - Cette composante vise à autonomiser les femmes et les jeunes entrepreneurs agricoles grâce à des initiatives ciblées qui renforcent leurs compétences individuelles, ainsi que leurs coopératives<sup>12</sup> et PME.

33. ***Sous-composante 3.1 : Soutien aux coopératives et aux entreprises agricoles détenues ou dirigées par des femmes*** - Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante comprendront : a) la remise en état et l'équipement d'installations coopératives ; b) la création d'identités numériques pour les entreprises agricoles et les coopératives détenues par des femmes et leur mise en relation avec les marchés ; c) la fourniture de services de développement commercial et de mentorat ; d) le soutien à 120 start-ups agroalimentaires de sorgho et de mil dirigées par des femmes. ; et e) la facilitation de séances de dialogue communautaire sur la nutrition, l'égalité des sexes et la résilience climatique.

34. ***Sous-composante 3.2 : Entrepreneuriat et développement des entreprises des jeunes (jeunes femmes et jeunes hommes)*** - Les activités prévues dans le cadre de cette sous-composante comprendront : a) la formation de coopératives, de PME agricoles et des start-ups dirigées par des jeunes au développement des entreprises (approvisionnement en intrants, entreposage, mécanisation) ; b) la création et l'équipement de centres de services communautaires (CSC) pour la prestation de services de mécanisation ; d) l'organisation de concours d'innovation pour soutenir la croissance de start-ups et de MPME dirigées par des jeunes, le soutien à l'accélération responsable des activités et de la visibilité de jeunes entrepreneurs agricoles ; e) la facilitation de l'accès à la terre pour l'agriculture en grappes/blocs et l'agriculture contractuelle pour des PME agricoles et des coopératives dirigées par des jeunes.

35. **Composante 4 - Gestion, coordination et enseignements du projet (8,54 millions d'UC)** - Cette composante couvre les coûts opérationnels en lien avec la gestion, la coordination, la passation de marchés, la supervision financière, les audits, les mesures de sauvegarde, le suivi, la communication et la gestion des connaissances du projet Elle favorise une mise en œuvre efficace et une utilisation responsable des ressources. Une structure de gestion solide sera mise en place pour atteindre les objectifs du projet tout en assurant la coordination avec les parties prenantes, les institutions locales et les partenaires de développement. La Banque conservera 2 727 540 UC à titre des ressources exécutées par la Banque pour permettre le paiement des réclamations liées aux projets annulés, le recrutement d'un organisme de contrôle tiers et indépendant chargée de mener des activités de supervision et de contrôle pour le compte de la Banque, compte tenu de l'environnement restrictif du

---

<sup>12</sup> Les coopératives axées sur les moyens de subsistance (par exemple, la couture, la fabrication de savon ou l'artisanat) sont généralement de petite taille, comptant entre 10 et 25 femmes, en particulier dans les zones rurales ou touchées par des conflits où la mobilité et les ressources sont limitées.

Soudan, d'appuyer les évaluations à mi-parcours et à la fin du projet et de réaliser des évaluations d'impact. La Banque recrutera également des consultants chargés de réaliser des études de faisabilité et des conceptions techniques détaillées pour la remise en état des systèmes d'irrigation d'Al Suki et la préparation avancée de nouvelles opérations au Soudan.

## **D. Coût et modalités de financement du projet**

36. Le coût total estimé du projet est de 99,52 millions USD (72,72 millions UC) sur quatre ans, sans taxes ni droits de douane. Le coût total se décompose en 66,09 millions USD (48,29 millions UC) en devises étrangères et 33,43 millions USD (24,433 millions UC) en monnaie locale. Le financement du projet sera tiré des soldes non déboursés de huit projets clôturés ou annulés (voir Annexe 1), s'élevant à 72,33 millions USD (52,85 millions UC ou 72,68 % du coût total du projet) de subventions provenant des ressources FAT et 14,88 millions USD (10,87 millions UC ou 14,95 % du coût total du projet) de subventions provenant des allocations basées sur la performance (ABP) du FAD. Le PAM et d'autres agences de mise en œuvre contribueront à hauteur de 12,31 millions USD (9,00 millions UC ou 12,37 %) en nature à travers le temps du personnel et un soutien direct à la mise en œuvre.

37. La justification d'une contribution de contrepartie inférieure à 10 % figure à l'annexe 2. Les estimations de coûts incluent des provisions pour imprévus physiques de 5 % sur les biens et 10 % sur les travaux, ainsi que des provisions pour hausse des prix de 8 %. Le tableau ci-dessous fait un récapitulatif des coûts, qui sont détaillés dans des tableaux aux annexes techniques 2 et 3.

## **E. Zone cible, population bénéficiaire et autres parties prenantes du projet**

38. Le projet sera mis en œuvre à Damazine et Roseires (État de Blue Nile) ainsi qu'à Abu Hujar et Dinder (État de Sennar), ses activités initiales s'étendant à Suki (Sennar) et New Halfa (Kassala). Les sites ont été sélectionnés en fonction de leur adéquation agroécologique, de leur démographie, de leur accessibilité et de leur situation de sécurité. Ils sont actuellement exempts de conflits actifs et accueillent de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), des personnes rapatriées et des réfugiés. Les États de Blue Nile et de Sennar représentent respectivement 21 % et 33 % de la production soudanaise de sorgho pluvial. Les flambées de violence de 2024 ont provoqué des déplacements de population et de mauvaises conditions agricoles pour les petits exploitants, mais en mars 2025, les hostilités avaient cessé à Sennar. Le projet donne la priorité à la production de sorgho, de mil, d'arachide et de pois cajan. Il vise à bénéficier à 232 000 ménages agricoles, soit 1 276 275 personnes (dont 30 % de femmes et 30 % de jeunes), à 120 coopératives agricoles, à environ 150 entreprises agricoles détenues par des femmes et des jeunes, à divers acteurs de la chaîne de valeur et à des responsables du CRA de l'État concerné grâce au renforcement des capacités. Jusqu'à 30 % des PDI et des personnes rapatriées bénéficieront du projet dans les zones concernées. Il permettra d'établir, de redynamiser ou de consolider les chaînes de distribution alimentaire entre les marchés de production et de consommation touchés par les conflits et ceux qui en sont exempts.

## **F. Expérience et enseignements du Groupe de la Banque pris en compte dans la conception du projet**

39. Le projet s'appuie sur les enseignements tirés des projets passés et en cours au Soudan et ailleurs, notamment le Programme d'urgence de production de blé au Soudan (SEWPP-I), la Facilité africaine de production alimentaire d'urgence (AEFPF) et la Synthèse de l'évaluation d'IDEV (mars 2024). Le SEWPP-I a prouvé qu'il était plus indiqué de soutenir la production alimentaire locale dans les situations d'urgence que de fournir une aide humanitaire à court terme. Le recours délibéré à des entités tierces spécialisées pour gérer les opérations, en particulier celles mises en œuvre dans les zones de conflit, est l'un des principaux facteurs qui expliquent ces bons résultats. Les agences des Nations Unies offrent la portée opérationnelle, la capacité technique et la discipline fiduciaire nécessaires pour fonctionner efficacement dans des contextes fragiles et peu sûrs. Leur présence établie sur le terrain, leurs contrôles internes rigoureux et leur capacité à faire face à des conditions de fonctionnement difficiles ont été essentiels pour assurer une mise sans interruption et protéger les ressources de la Banque dans les situations de conflit. Bien que leurs coûts opérationnels soient plus élevés que ceux des accords traditionnels exécutés par le gouvernement, la valeur ajoutée en termes d'atténuation des risques, de continuité des services et d'intégrité fiduciaire a été décisive pour maintenir la dynamique de mise en œuvre dans l'ensemble du portefeuille.

40. Les enseignements tirés des projets de l'AEFPF, mis en œuvre dans des zones de conflit, notamment au Soudan, au Burkina Faso, au Mali et en Somalie, soutiennent les investissements dans la production alimentaire nationale grâce à l'amélioration de l'accès aux semences, aux engrais, aux services de vulgarisation et aux solutions numériques. L'initiative BOOST sera axée sur la production de semences adaptées au climat, l'amélioration de l'accessibilité des intrants et le renforcement des capacités locales en matière de technologies agricoles climato-intelligentes. L'AEFPF a également été la preuve qu'un cadre solide de collecte de données et de S&E est essentiel pour une évaluation rapide des performances et pour l'établissement de rapports transparents. Le projet BOOST a mis au point une plateforme numérique robuste de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et d'apprentissage (MERL) pour le suivi et l'établissement de rapports en temps réel, et a recours au suivi par des tiers dans les régions difficiles. Il constituera une équipe de S&E entièrement dédiée qui apportera son soutien aux cellules d'exécution de projets (CEP) par le biais de formations, de plans de S&E sur mesure et d'outils numériques, contribuant ainsi à institutionnaliser les systèmes de performance des projets.

41. La synthèse de l'évaluation d'IDEV (mars 2024) a orienté la conception du projet en soulignant la nécessité de renforcer les capacités nationales pour promouvoir l'innovation, de donner la priorité aux petits exploitants agricoles grâce à des interventions ciblées et d'utiliser les dons de faible montant pour encourager de nouveaux investissements et la participation du secteur privé. Le projet BOOST prévoit de renforcer les systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles et de soutenir les agriculteurs en leur fournissant des intrants améliorés et des pratiques modernes. Le projet vise également à mettre en relation des entreprises agricoles de jeunes avec des établissements de microfinance et des opportunités de dons de faible montant afin de promouvoir la croissance dans les chaînes de valeur clés et de permettre l'adoption rapide de nouvelles technologies et de nouveaux modèles commerciaux. L'annexe technique 2-4 fournit plus de détails sur les enseignements tirés.

### 3. FAISABILITÉ DU PROJET

---

#### A. Analyse financière et économique

42. L'analyse économique et financière évalue la viabilité du projet BOOST en comparant des scénarios avec et sans ce projet. Axé sur des cultures telles que le sorgho, le mil, le pois cajan, les et arachides, le projet vise à stimuler la productivité et à bénéficier aux femmes et aux jeunes. Les évaluations financières utilisent les prix du marché, tandis que l'analyse économique les ajuste à l'aide de facteurs de conversion propres aux produits.

43. Les avantages du projet sont attribuables à : i) l'amélioration de la productivité des cultures et de la production au sein de chaînes de valeur prioritaires, ce qui se traduit par une augmentation des revenus des agriculteurs ; ii) l'augmentation des revenus des jeunes et des femmes engagés dans le secteur agroalimentaire grâce à la valeur ajoutée et aux services agricoles ; et iii) des revenus supplémentaires pour les femmes, en raison du gain de temps réalisé grâce aux interventions du projet, telles que la fourniture d'unités de transformation et de stockage alimentées à l'énergie solaire, qui réduisent le temps consacré à la transformation et au stockage des aliments. Les coûts du projet comprennent à la fois les dépenses d'investissement et d'exploitation telles que les semences, les engrais, les produits agrochimiques, la main-d'œuvre, les outils, le transport, etc.

44. L'analyse financière fait état d'une valeur actuelle nette financière (VANF) de 318,64 millions d'USD, d'un taux de rendement interne financier (TRIF) de 19,06% et d'un ratio coûts-avantages de 1,869. L'analyse économique faisait état d'une valeur actuelle nette économique (VANE) de 398,82 millions d'USD et d'un taux de rentabilité économique (TRE) de 20,80 %. Ces résultats montrent que le projet est financièrement rentable et économiquement viable.

45. Une analyse de sensibilité a été réalisée afin d'évaluer la robustesse des résultats économiques et financiers en faisant varier des facteurs clés tels que les prix, le rendement, les pertes après récolte et le taux d'adoption de 10 % à 30 %. La proposition de valeur du projet est restée solide, la VANF, la VANE, le TIRF et le taux de rentabilité économique interne (TREI) restant dans des limites acceptables dans la plupart des scénarios. L'augmentation des rendements ou des taux d'adoption, ou la diminution des prix des intrants ou des pertes après récolte, ont entraîné une rentabilité plus élevée par rapport au scénario de base et des TIRF et TRE plus importants, qui sont supérieurs au taux d'actualisation de 12 %. À l'inverse, une augmentation de 20 % des prix des intrants ou des pertes après récolte, ou une augmentation d'au-delà de 20 % des rendements, a eu une incidence sur la rentabilité, certaines valeurs tombant en dessous du facteur d'actualisation. Une réduction de 10 % du taux d'adoption a maintenu le TREI au-dessus de 10,2 %, mais une réduction de 11,50 % a fait baisser le TIRF et le TRE à 2,2 % et 5,5 % respectivement. Les valeurs de basculement sont respectivement de 13 %, -20,4 %, 11 % et 15,2 % pour les prix, le rendement, les pertes après-récolte et le taux d'adoption. Afin de garantir des taux élevés d'adoption des nouvelles technologies, un suivi en temps réel sera mis en place grâce au système MERL. Des informations supplémentaires sont disponibles à l'annexe technique 3-1.

## *Autres effets positifs*

46. Les projets devraient permettre d'augmenter le revenu disponible et de libérer du temps, en particulier pour les femmes, ce qui favorisera la croissance de petites entreprises et augmentera les taux d'épargne et la propriété d'actifs pour tous les sexes. Les avantages non financiers comprennent de meilleurs résultats scolaires pour les enfants, une amélioration de la santé mentale et physique grâce à des technologies permettant de gagner du temps, telles que celles utilisées dans des unités de traitement et de stockage à énergie solaire, qui devraient améliorer la qualité de vie, réduire le stress et l'épuisement, et améliorer les possibilités pour les femmes de participer à la vie économique et d'occuper des fonctions de direction, ainsi que de posséder des terres et de prendre des décisions au sein du foyer.

## **B. Sauvegardes environnementales et sociales**

47. **Catégorisation des risques environnementaux et sociaux :** Conformément aux évaluations environnementales nationales, aux cadres juridiques et institutionnels pertinents et au Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque, les sous-composantes du projet, les activités connexes et les résultats attendus sont jugés comme présentant un risque moyen en raison de leurs effets environnementaux et sociaux modérés. Le projet a été placé dans la catégorie 2 dans l'ISTS et SAP le **2 octobre 2025**.

48. **Instruments de sauvegarde applicables :** Étant donné que le projet applique des procédures d'intervention rapide en cas de crise, il peut bénéficier d'une dérogation aux exigences du SSI jusqu'à son approbation par le Conseil. Néanmoins, le PAM préparera une étude d'impact environnemental et social (EIES), ainsi qu'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES), un plan de gestion des déchets dangereux, un plan de lutte intégrée contre les parasites et les vecteurs, un plan de protection des populations vulnérables et un plan de mobilisation des parties prenantes. Ces documents seront examinés et publiés par la Banque parallèlement au PGES comme condition préalable au premier décaissement et avant le démarrage de la mise en œuvre, comme le stipule l'Accord de financement. L'annexe de l'Accord de financement consacrée au PGES a été publiée le 3 octobre 2025 par le PAM et la Banque. Le projet a alloué un budget de 234 950 USD pour la mise en œuvre du cadre environnemental, social et sanitaire (annexe 2-3).

49. **Capacité institutionnelle à mettre en œuvre les instruments de sauvegarde :** L'unité du PAM chargée des questions environnementales et sociales et de la santé et la sécurité au travail dispose de compétences suffisantes en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Elle veillera à ce que toutes les mesures de sauvegarde et tous les plans de gestion requis soient conformes à la politique de la Banque et assurera le suivi de la mise en œuvre du PGES dont elle communiquera les rapports à la Banque. Un consultant indépendant fournira également des services de conseil en matière de sauvegardes environnementales et sociales tout au long du projet.

50. **Coût de la mise en œuvre du PGES :** Le projet a alloué un budget de 208 460 USD à la mise en œuvre du PGES et aux audits environnementaux et sociaux (annexe 2-3).

51. **Risques et effets environnementaux et sociaux :** Les risques environnementaux associés aux activités du projet au titre de la composante 1 (amélioration de la production et de la productivité) et de la composante 2 (gestion après récolte) comprennent la dégradation de l'habitat et des terres, une augmentation des déchets solides, liquides et dangereux, la pollution des ressources en eau, la perte de végétation et la vulnérabilité climatique. Les risques sociaux comprennent l'afflux de travailleurs migrants, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, la violence basée sur le genre, les problèmes de santé et de sécurité, les problèmes de sécurité et la résistance aux nouvelles technologies. Les incidences sur l'environnement concernent la contamination du sol et de l'eau, la sédimentation, la pollution de l'air et l'exposition à des substances dangereuses. Les effets sociaux comprennent

l'augmentation des revenus et des moyens de subsistance, l'intensification du transfert de technologies et l'amélioration des infrastructures sociales.

**52. Effets environnementaux et sociaux, atténuation des risques et mesures de gestion :** Afin de faire face aux risques environnementaux et sociaux potentiels, les mesures suivantes sont recommandées : i) suivre un plan de gestion des déchets dangereux pour l'énergie solaire conformément à la réglementation gouvernementale ; ii) élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets solides avant le démarrage des activités du projet ; iii) mener des actions de sensibilisation et de formation sur la violence basée sur le genre et les infections sexuellement transmissibles ou le VIH ; et iv) mettre en œuvre un plan de mobilisation des parties prenantes afin de garantir que les populations sont consultées et associées systématiquement tout au long du processus d'EIES et durant tout le projet.

**53. Consultation des populations et mobilisation des parties prenantes :** Au cours de la préparation de l'EIES, la Banque veillera à ce que les parties prenantes soient impliquées et à ce que les consultations avec les communautés locales soient menées de manière appropriée par le bénéficiaire, comme indiqué dans le plan de mobilisation des parties prenantes et les instruments E&S, notamment les listes des participants, les dates, les lieux et un résumé des questions abordées et des réponses apportées.

**54. Réinstallation involontaire :** Les composantes, sous-composantes, activités connexes et résultats du projet ne devraient pas entraîner de déplacements physiques ou économiques.

**55. Conformité environnementale et sociale :** Le PAM mettra pleinement en œuvre tous les plans environnementaux et sociaux et abordera les risques imprévus pendant le projet. Il soumettra à la Banque des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des plans environnementaux et sociaux et un audit annuel indépendant des performances. Tous les rapports seront communiqués aux parties prenantes. Le bénéficiaire mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes au niveau du projet, veillera à ce que les parties prenantes en soient informées et le maintiendra opérationnel tout au long du projet. Tout incident lié à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail doit être signalé à la Banque dans un délai de 48 heures, accompagné, si nécessaire, de rapports d'enquête de suivi ou d'analyses des causes profondes. Ces rapports seront préparés par un expert indépendant en matière de santé et sécurité au travail et devront être approuvés par la Banque en vue de la mise en œuvre du plan d'action correctif (par le bénéficiaire). Ces exigences sont précisées dans l'Accord de financement et les annexes du PGES. Le projet satisfait aux normes de conformité requises pour être soumis au Conseil, comme indiqué dans la NOCES figurant à l'annexe.

### ***Changement climatique et croissance verte***

**56.** Le projet a été examiné à la lumière du Système de sauvegardes climatiques de la Banque et classé dans la catégorie 2, ce qui indique une vulnérabilité modérée au changement climatique. Les zones sélectionnées pour le projet sont exposées à des risques liés au climat, tels que des chaleurs extrêmes, des sécheresses prolongées, des précipitations imprévisibles et des inondations occasionnelles. Ces facteurs ont une incidence sur les systèmes agricoles et les moyens de subsistance locaux, ce qui contribue à susciter des inquiétudes quant à la sécurité alimentaire et à la productivité agricole. Pour y remédier, il est nécessaire de mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes face au climat.

**57.** Le projet permettra de faire face aux risques recensés en promouvant des systèmes semenciers intelligents face au climat, la collecte des eaux de pluie et l'amélioration des pratiques agricoles dans les zones arides. Ces mesures visent à réduire les effets du changement climatique, à améliorer la fertilité des sols et l'efficacité de l'utilisation de l'eau, et à renforcer la résilience à long terme des communautés agricoles. Des solutions énergétiques durables, l'énergie renouvelable et des mesures

d'efficacité énergétique seront utilisées tout au long de la production, de la transformation et du stockage afin de soutenir la croissance verte et de réduire les émissions. Les interventions sont alignées sur le Plan national d'adaptation du Soudan et sa Contribution déterminée au niveau national actualisée (2022), notamment en mettant l'accent sur l'agriculture climato-résiliente, l'utilisation durable des terres et de l'eau et l'intégration des énergies renouvelables afin de renforcer la résilience et la durabilité des systèmes agroalimentaires.

Le projet a été examiné sur la base des Principes méthodologiques communs des BMD pour l'évaluation de l'alignement sur l'Accord de Paris en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation. Il est considéré comme aligné sur l'Accord de Paris, car ses activités favorisent une agriculture intelligente face au climat et soutiennent la résilience des communautés, conformément à l'Accord de Paris (voir des précisions détaillées dans les **annexes techniques 3 à 5**).

## **C. Autres priorités transversales**

### ***Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois***

58. Le projet devrait avoir un impact considérable sur la réduction de la pauvreté et promouvoir le progrès socioéconomique dans le secteur agricole soudanais en s'attaquant aux inégalités et au sous-développement. Il cible 232.050 petits exploitants agricoles et vise à améliorer leurs moyens de subsistance grâce à des semences climato-intelligentes et à une productivité accrue. L'initiative soutient également la création d'emplois et les opportunités commerciales le long des chaînes de valeur, les jeunes femmes dirigeant la distribution communautaire d'intrants et les services de vulgarisation dans les corridors de déplacement. Au stade de l'agrégation et de la commercialisation, les possibilités sont les suivantes : a) des plateformes numériques pour la vente en gros et le commerce électronique ; b) la gestion de la logistique et du transport par des jeunes ; c) l'entreposage et la réfrigération adaptés au climat ; et d) des services-conseils en matière d'information sur les marchés. Le projet est donc classé dans la catégorie 2 du Système de marqueurs pour les jeunes, l'emploi et les compétences de la Banque.

59. La création de coopératives agricoles et de liens avec les marchés contribuera à générer des revenus grâce à des activités à valeur ajoutée, notamment la mouture et la transformation, et à répartir les richesses dans les zones rurales. Ces efforts soutiennent la réduction de la pauvreté en dotant les groupes marginalisés d'outils, de connaissances et d'un accès au marché afin d'améliorer leur situation économique tout en renforçant l'agriculture dans les régions vulnérables du Soudan.

### ***Mobilisation, emploi et compétences des jeunes***

60. Le projet est classé dans la catégorie 2 du Système de marqueurs pour les jeunes, l'emploi et les compétences de la Banque. Il met fortement l'accent sur le développement des compétences des jeunes, l'amélioration de l'accès aux ressources et le soutien à des entreprises agroalimentaires dirigées par des jeunes ainsi qu'à l'emploi durable des jeunes. La sous-composante 3.2 est conçue pour créer des opportunités d'emploi à grande échelle pour les jeunes dans l'agriculture. Mais ce faisant, elle doit établir un équilibre entre les objectifs intégrés liés aux jeunes, à l'emploi et aux compétences et les résultats plus larges du projet en matière de cohésion sociale, de durabilité environnementale et de stabilité des marchés. Le projet BOOST créera des opportunités à grande échelle pour la mobilisation des jeunes, les affaires et les opportunités d'emploi dans le secteur agricole, notamment : i) 45 747 emplois directs et 26 615 emplois indirects seront créés ; ii) 400 jeunes auront accès à des terres grâce à des accords d'exploitation agricole en blocs/grappes ; iii) 12 centres d'équipements communs (CEC) seront gérés par des jeunes créés pour fournir des services de mécanisation et d'entreposage ; iv) 100 entreprises agroalimentaires dirigées par des jeunes feront l'objet d'accélération et 40 start-ups seront incubées grâce à des défis agripitch et des programmes d'incubation.

61. La composante 3.2 a été spécialement conçue pour renforcer les compétences dont les jeunes ont besoin pour prospérer à la fois dans l'économie agricole actuelle du Soudan et sur les marchés agroalimentaires envisagés pour l'avenir. Cette composante combine les compétences agricoles traditionnelles et les compétences numériques, entrepreneuriales et commerciales qui sont de plus en plus demandées par des filières en pleine évolution. Grâce à cette approche à plusieurs niveaux, le projet veillera à ce que les jeunes acquièrent non seulement des compétences agricoles et commerciales immédiates, mais aussi des compétences tournées vers l'avenir (numériques, entrepreneuriales et adaptées au marché) qui leur permettront de s'adapter aux technologies en constante évolution, à l'évolution de la demande des consommateurs et aux défis climatiques. L'annexe technique 3-4 fournit de plus amples informations.

### ***Participation du secteur privé***

62. Le projet BOOST s'associera à des entreprises semencières du secteur privé pour produire des SPG certifiées et soutenir les capacités des producteurs locaux de semences. Des sacs hermétiques et du matériel après récolte seront achetés auprès de fournisseurs locaux et distribués aux agriculteurs par l'intermédiaire de coopératives, créant ainsi des liens entre les coopératives et les producteurs pour un approvisionnement régulier. Le projet travaillera également avec des établissements privés de microfinance afin de mettre au point et de déployer des produits financiers destinés à soutenir, accélérer et intensifier la croissance de PME agricoles appartenant à des femmes et des jeunes afin qu'elles puissent atteindre des marchés plus larges, ce qui pourrait créer des emplois pour les bénéficiaires. Les partenariats avec des entreprises locales dans les domaines de la valeur ajoutée manufacturière, de l'agrégation et des technologies de commercialisation encourageront la durabilité, la croissance de l'industrie locale, l'entrepreneuriat rural et la résilience du système alimentaire.

### ***Possibilités de renforcement de la résilience***

63. L'agriculture fait vivre les deux tiers de la population et représente le tiers du PIB, mais la productivité reste faible en raison des pratiques traditionnelles et d'une mécanisation limitée. Les conflits ont davantage endommagé les infrastructures, perturbé les services et entraîné une forte baisse de la production des principales cultures : le sorgho et le mil ont chuté respectivement de 42 % et 64 %. Les marchés et le commerce du bétail ont souffert, et de nombreuses entreprises agroalimentaires ont fermé leurs portes. En conséquence, près de la moitié de la population est confrontée à l'insécurité alimentaire.

64. Dans les régions fertiles et exemptes de conflits, l'agriculture peut stimuler la reprise économique et améliorer la sécurité alimentaire, car la plupart des affrontements se limitent aux villes, mais elle peut également établir des liens économiques et commerciaux (c'est-à-dire redynamiser, établir ou consolider des chaînes intégrées d'approvisionnement en intrants et en denrées alimentaires) avec les zones touchées par des conflits afin de garantir l'inclusion et l'absence de préjudice. Cependant, le projet BOOST est confronté à des risques tels que : i) les conflits tribaux liés aux ressources ; ii) les tensions entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées ; iii) la marginalisation accrue des femmes dans l'agriculture ; et v) le risque de propagation du conflit aux zones de production. Si des mesures d'atténuation des risques telles que « la participation et l'adhésion des populations, la sensibilité aux conflits, la flexibilité, un suivi fréquent et le renforcement des capacités du personnel local et des communautés » sont mises en œuvre, l'impact du projet BOOST peut être maximisé et pérennisé. L'annexe 3-2 présente une analyse de la fragilité et de la résilience.

### ***Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes***

65. Selon les données de la FAO, les femmes représentent 49 % des acteurs du secteur de l'agriculture irriguée au Soudan et 57 % de ceux du secteur pluvial traditionnel, ce qui témoigne du rôle important qu'elles jouent dans la production alimentaire. Cependant, leur participation est

influencée par toute une série de facteurs, notamment les conflits, les déplacements, les inégalités entre les sexes et l'accès limité à la terre, aux marchés, aux services financiers et aux intrants agricoles. En outre, les normes sociales entravent leur mobilité, leurs activités économiques et leur participation à des coopératives et des groupes de producteurs, ce qui peut limiter leur participation aux processus décisionnels liés à l'agriculture et aux ressources naturelles. De plus, les obligations liées aux tâches domestiques non rémunérées et les déplacements massifs peuvent entraver leur participation aux activités génératrices de revenus et accroître leur vulnérabilité à la violence basée sur le genre.

66. Le projet BOOST adopte une stratégie sensible au genre pour lutter contre les effets des conflits et du changement climatique sur les femmes et les filles dans les États de Blue Nile et de Sennar au Soudan. Classé GEN II dans le Système de marqueurs de genre de la BAD, il reflète l'engagement en faveur de l'intégration du genre dans toutes ses composantes. La composante 1, intitulée « *Amélioration de la productivité et de la production de céréales et de légumineuses* », favorisera l'accès des femmes à des variétés de semences adaptées au climat et à haut rendement, ainsi qu'à des pratiques agronomiques climato-intelligentes. Au moins 30 % des ménages agricoles ciblés seront dirigés par des femmes, qui bénéficieront d'un soutien sous forme de renforcement des compétences en matière de fertilité des sols, de lutte contre les parasites et de traitement après récolte. Cette composante renforcera également la participation des femmes à la multiplication des semences et aux services de vulgarisation, créant ainsi des opportunités d'emploi.

67. Dans le cadre de la composante 3, le projet réhabilitera 50 coopératives pour en faire des espaces inclusifs et fonctionnels équipés de pôles numériques, de matériel d'emballage et d'installations essentielles. Il renforcera la participation des femmes en offrant à plus de 2 600 membres de coopératives une formation en matière de développement des affaires, d'éducation financière et de leadership, en mettant l'accent sur la gouvernance, la prise de parole en public et l'égalité des sexes. Les femmes bénéficieront d'un soutien sous forme de formations à l'entrepreneuriat, de kits de démarrage, d'appui aux agro-industries et de filières à valeur ajoutée. Le projet facilitera également l'établissement de liens structurés avec les marchés pour les femmes et les jeunes entrepreneurs agricoles, soutiendra les associations villageoises d'épargne et de crédit et élaborera conjointement des produits financiers sensibles au genre avec des coopératives et des institutions financières.

68. Enfin, grâce à des concertations dans le cadre du système d'apprentissage par l'action en matière de genre et à des partenariats avec des organisations de défense des droits des femmes, le projet favorisera le changement de normes sociales et le leadership communautaire inclusif afin de renforcer la voix, l'autonomie et la résilience économique des femmes. Il assurera également la collecte de données ventilées par sexe tout au long de son cycle de vie afin de veiller à une participation équitable et au partage des bénéfices. Il prévoit en outre des mesures de protection contre la violence basée sur le genre et favorise la création d'espaces inclusifs pour les femmes et les filles. L'**annexe 3-3** présente un plan d'action détaillé en matière de genre.

## **4. MISE EN ŒUVRE**

---

### **A. Dispositions institutionnelles et modalités de mise en œuvre**

69. BOOST sera mis en œuvre par le Programme alimentaire mondial (PAM) en tant qu'Agence d'exécution tierce, conformément à la Directive présidentielle (PD 03/2010) relative au financement des opérations d'urgence par l'intermédiaire des Nations Unies ou d'agences similaires dans les pays dotés de gouvernements de facto. Le Programme alimentaire mondial a été sélectionné à l'issue d'une évaluation institutionnelle ayant mis en évidence ses atouts en matière de logistique, de passation des marchés, de gestion financière, de présence sur le terrain et de gestion réussie du SWEPP ainsi que d'autres projets financés par la Banque. Le Programme alimentaire mondial a démontré une expérience

avérée dans l'appui à la production alimentaire locale, la mise en relation des producteurs avec des marchés structurés, le renforcement des organisations de producteurs et des systèmes d'agrégation, la réduction des pertes post-récolte, la transformation et la valorisation, ainsi que la promotion d'une agriculture intelligente face au climat.

70. Le PAM collaborera avec d'autres agences des Nations Unies selon leurs avantages comparatifs et leurs compétences dans les domaines de l'autonomisation économique des femmes (ONU Femmes), de l'entrepreneuriat des jeunes et du développement des chaînes de valeur (FAO), ainsi qu'avec des centres internationaux de recherche et de développement agricoles spécialisés dans les systèmes semenciers et l'agriculture intelligente face au climat (CIMMYT). Les relations entre le PAM et les organismes des Nations Unies partenaires seront régies par des accords interinstitutionnels, tandis que les relations avec le CIMMYT seront encadrées par un accord sur le niveau de service sur le terrain. Le PAM mettra en place une équipe de gestion de projet (EGP) composée de personnel expérimenté dans la coordination de projets, le suivi et l'évaluation, la communication et la gestion des connaissances. Cette équipe s'appuiera sur les ressources d'autres projets financés par la Banque (SEWPP et ADRIFI), notamment en matière de gestion financière, de passation de marchés et de sauvegardes environnementales et sociales. Elle comprendra également des responsables techniques mis à disposition par des partenaires de mise en œuvre et possédant des compétences en agronomie et en systèmes semenciers, en gestion après récolte, en autonomisation économique des femmes et en développement de l'agro-industrie chez les jeunes. Le projet mettra en place deux cellules d'exécution du projet au niveau des États (SPIU) à l'appui de la mise en œuvre et du suivi quotidiens au niveau des États, en collaboration avec les partenaires locaux et des organisations de la société civile qui y mènent leurs opérations. Les SPIU seront composées de personnel technique et de terrain local, notamment d'agronomes, de spécialistes des systèmes semenciers, de personnel de vulgarisation, d'experts en gestion après récolte, d'experts en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation économique des femmes, d'experts en agro-industrie et de personnel d'appui.

71. La supervision du projet sera confiée à un comité de pilotage du projet (CPP) composé ainsi qu'il suit : i) représentants (chefs de bureau pays) des organismes chargés de la mise en œuvre ; ii) représentant du bureau du coordinateur résident ; iii) deux représentants des ministères des Finances et de l'Agriculture ; iv) deux représentants de jeunes et de femmes entrepreneurs agricoles ; v) un représentant d'une organisation du secteur privé ; et vi) un représentant du groupe des partenaires de développement. Co-présidé par un représentant du Ministère des Finances et le directeur pays du PAM au Soudan, le CPP se réunira au moins deux fois l'an. Ses principales responsabilités consistent à donner une orientation stratégique, à approuver le plan de travail et le budget annuels, à veiller à la participation du pays, à maintenir la responsabilité, à renforcer les synergies avec d'autres projets et à servir de principale entité de gouvernance, chargée de la supervision globale du projet. L'**annexe technique 4-4** présente la structure de mise en œuvre du projet BOOST.

## **B. Passation de marchés**

72. La passation de marchés de biens (y compris de services autres que des services de consultants), de travaux et de services de conseil financés par la Banque se fera conformément à la Politique de passation de marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque d'octobre 2015 et aux dispositions de l'Accord de financement. La Banque et le PAM ont conclu un Accord sur les principes fiduciaires (APF) en janvier 2018, qui définit le cadre de coopération entre les deux entités. Cet accord sert de base à la mise en œuvre du projet SEWPP I et du projet SEWPP II en cours. Il s'appliquera également au projet BOOST, conformément au paragraphe 5.3(e) de la Politique de passation de marchés de la Banque. Dans le cadre de cet accord, le PAM suivra ses règles, règlements et procédures en matière de passation de marchés pour l'acquisition de biens et de services connexes, la réalisation ou l'externalisation de travaux, et la sélection de consultants et d'experts individuels, selon les besoins, aux fins de la mise en œuvre du projet, y compris la gestion des contrats

73. Cet Accord démontre que les processus de passation de marchés du PAM sont conformes aux normes de la BAD en matière d'efficacité, d'économie, de responsabilité et de transparence, tout en permettant une réponse rapide adaptée aux besoins urgents de ce projet. Afin de faciliter le processus de passation de marchés avant la prochaine saison des semailles qui tombe durant la première année de mise en œuvre et d'éviter les retards liés aux procédures d'approbation du projet, les responsables du projet peuvent envisager d'avoir recours à un financement rétroactif pour lancer les activités de passation de marchés comme prévu.

## **C. Gestion financière, décaissements et audit**

74. **Gestion financière** En tant qu'organisme d'exécution tiers (TPIA), le PAM supervisera toutes les fonctions fiduciaires, y compris en assumant l'entière responsabilité des fonds du projet et de l'établissement de rapports. Conformément à l'APF conclu avec la Banque, il appliquera son cadre interne de réglementation financière et ses politiques de gestion financière en vigueur. Il maintiendra des systèmes solides pour garantir que les fonds sont utilisés comme prévu, en mettant l'accent sur l'efficacité et l'optimisation des ressources. Des rapports financiers intermédiaires seront présentés chaque trimestre ou chaque semestre, et des états financiers certifiés non audités seront fournis par des représentants autorisés du PAM dans les six mois suivant la fin de chaque exercice financier.

75. **Modalités de décaissement** : Le PAM communiquera des coordonnées bancaires pour les versements au titre du don. La Banque décaissera les fonds en trois tranches, sous réserve de la signature d'accords bipartites de financement et de mise en œuvre. Les décaissements seront effectués conformément aux règles et procédures de décaissement de la Banque et étayés par des rapports financiers confirmant le respect des accords. Les fonds non utilisés à la fin de l'opération d'urgence doivent être remboursés à la Banque.

76. **Audit externe** : Conformément à la convention contraignante du projet découlant de l'APF, le PAM sera tenu de présenter les rapports annuels de l'entité, qui comprendront des états financiers détaillés et vérifiés de l'entité, accompagnés d'une opinion d'audit et d'une lettre de recommandation à l'issue de chaque exercice financier. Ces audits sont effectués conformément au règlement financier du PAM et aux règles et procédures applicables. En outre, dans le cas où l'opinion du commissaire aux comptes serait assortie de réserves et que celles-ci peuvent être attribuées à une utilisation abusive des ressources du projet fournies par la Banque, le PAM sera tenu de remédier aux insuffisances. Dans le cas où les conclusions de la lettre de recommandation indiqueraient de graves lacunes liées à la violation des contrôles internes ou des accords de projet, le PAM sera tenu d'y remédier. Pour éviter toute ambiguïté, il n'est pas nécessaire de procéder à un audit distinct du projet. En cas d'audit interne des opérations au Soudan, ledit audit sera rendu public et pourra être communiqué à la BAD si nécessaire.

## **D. Suivi et évaluation**

77. Le cadre de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et d'apprentissage (MERL) du projet permet de suivre les progrès, d'évaluer les performances et de mettre en place une gestion adaptative. Il permet de surveiller les indicateurs clés de toutes les composantes à l'aide de méthodes quantitatives et qualitatives, conformément au cadre de mesure des résultats et au plan de suivi et d'évaluation du projet. Ancré dans la théorie du changement, le cadre de mesure des résultats et le plan de suivi et d'évaluation, le système MERL sera dynamique, collectera des données ventilées par sexe et par âge et s'alignera sur le Cadre de mesure des résultats de la Stratégie décennale de la Banque, ainsi que sur les indicateurs essentiels de la stratégie Nourrir l'Afrique.

78. Le système MERL du projet sera mis au point et configuré sur la plateforme e-Agrology 360 du CIMMYT, ainsi que sur les systèmes d'information sur les marchés agricoles du PAM préparés

dans le cadre du projet SEWPP II. Ces plateformes numériques dynamiques assurent la collecte, l'analyse et la communication de données en temps quasi réel afin de permettre aux responsables du projet et aux autres parties prenantes de prendre des décisions en temps opportun. Le PAM et les partenaires de mise en œuvre ont fait preuve de solides capacités en matière de suivi et d'évaluation, notamment grâce à des plateformes numériques de collecte et de communication de données. Un groupe de travail MERL composé des points focaux pour le suivi et l'évaluation représentant chaque organisme concerné coordonnera les fonctions MERL et renforcera les capacités locales à utiliser différents outils numériques pour la collecte, l'analyse et la communication des données, à l'aide de la plateforme e-Agrology 360.

79. La Banque effectuera deux missions de supervision virtuelles par an et aura recours au suivi par des tiers pour collecter ou vérifier des données, afin de relever les défis liés au suivi dans l'environnement restrictif du Soudan. Une institution indépendante de suivi et d'évaluation externe au PAM sera engagée pour réaliser une évaluation ex ante et des enquêtes de référence, à mi-parcours et finales à l'aide de méthodologies numériques robustes permettant d'obtenir des tableaux de bord en temps quasi réel, à partir d'entretiens individuels assistés par ordinateur dans des zones sécurisées et accessibles et d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur et de la boîte à outils Kobo pour la collecte de données à distance. L'évaluation finale s'appuiera sur des approches solides d'évaluation des programmes, notamment la méthode des doubles différences et la technique d'appariement, afin d'estimer l'impact du projet sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'emploi, l'autonomisation économique des femmes/filles, la réduction de la pauvreté de manière globale et la résilience économique.

80. Des rapports trimestriels et annuels réguliers rendront compte des réalisations, des défis et des mesures correctives. La Banque procédera également à une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre et un rapport d'achèvement du projet sera préparé à la fin du projet. Le projet a alloué 1,35 million d'USD au MERL, 368 550 USD aux missions de suivi et à la collecte de données, et 608 700 USD au suivi par des tiers. Voir l'Annexe **technique 4-1** pour le plan détaillé de suivi et d'évaluation.

## **E. Gouvernance**

81. Le projet est confronté à des risques importants en matière de gouvernance, tels que la faiblesse des institutions, l'incohérence des réglementations, la fraude dans les marchés publics, le détournement de fonds et l'opacité de la distribution, amplifiés par le contexte fragile du Soudan et son faible classement dans l'indice de corruption de Transparency International (170<sup>e</sup> sur 180 pays en 2024). Les mesures d'atténuation comprennent des contrôles financiers rigoureux, le suivi numérique, la supervision par des tiers et le respect des normes fiduciaires du PAM. Les marchés publics suivront les procédures du PAM avec un suivi renforcé, tandis que l'engagement avec les structures locales et les mécanismes de recours et de dénonciation renforcera la responsabilité. Le renforcement des capacités améliorera également la gestion financière, l'intégrité des marchés et la transparence.

## **F. Durabilité**

82. Le projet vise à stimuler la production alimentaire, à améliorer la nutrition et à renforcer la résilience. Sa durabilité dépend des capacités institutionnelles, des compétences, des ressources, de l'acceptation sociale et de l'impact environnemental. La conception renforce les institutions locales grâce à la formation et aux partenariats, garantissant une gestion efficace. Les parties prenantes, notamment les coopératives agricoles, les associations d'agriculteurs et les partenaires du secteur privé, collaborent pour fournir des intrants et des services. Le CRA maintiendra la production de SPG après la fin du projet. Les interventions du projet soutiendront des entreprises dirigées par des femmes et des jeunes en améliorant leur accès au financement, à la technologie, aux compétences et aux

marchés, ce qui contribuera au développement des PME bénéficiaires et à la création de moyens de subsistance. Les objectifs à long terme sont poursuivis grâce à des investissements dans la chaîne de valeur, à la mobilisation continue des parties prenantes et au soutien à l'innovation.

## **G. Gestion des risques**

83. Le Soudan relève de la troisième catégorie de fragilité (c'est-à-dire un conflit actif et une crise prolongée), telle que définie dans la Stratégie du Groupe de la Banque pour lutter contre la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026).. L'opération d'urgence est confrontée à des risques politiques et sécuritaires importants liés au conflit et à l'instabilité persistants au Soudan, susceptibles de perturber les activités du projet. Les agences des Nations Unies suivent la situation de près et publient régulièrement des alertes à l'attention des partenaires, tandis que le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit des mises à jour hebdomadaires et mensuelles sur la crise. En s'appuyant sur l'expérience du SEWPP I, le Programme alimentaire mondial (PAM) mettra en place un mécanisme de préparation aux situations d'urgence ainsi qu'un plan de contingence spécifiques au projet, assortis d'un plan de travail mensuel. Une gestion flexible et décentralisée permettra de suspendre ou de réorienter rapidement les activités en fonction de l'analyse des risques sécuritaires et de la vulnérabilité, en cas de détérioration de la situation. Les autres risques incluent les défis macroéconomiques, les enjeux environnementaux, la variabilité climatique et les tensions sociales, le niveau global de risque étant classé « modéré à substantiel ». La matrice des risques figurant à l'annexe 4.2 présente les mesures d'atténuation correspondantes, tandis que l'EGP disposera d'un responsable des risques chargé de tenir et de mettre à jour régulièrement un registre dynamique des risques.

## **H. Renforcement des connaissances**

84. Le projet BOOST générera des connaissances et traduira les données recueillies en des informations exploitables pour l'élaboration de politiques, la conception de programmes et la reproduction d'initiatives afin d'éclairer les interventions dans les zones de conflit. Ces connaissances porteront sur des thèmes tels que : les technologies agricoles climato-intelligentes, la coordination de la chaîne de valeur, l'entrepreneuriat des jeunes, l'autonomisation des femmes, l'inclusion financière, les solutions numériques, l'agriculture contractuelle, l'accès aux marchés, etc. Les connaissances acquises dans le cadre du projet seront partagées par le biais de notes d'orientation, de présentations, de publications évaluées par des pairs, de bases de données, de webinaires et de référentiels. Des supports tels que des études de cas, des vidéos courtes et des infographies présenteront les meilleures pratiques à reproduire et seront partagés avec les partenaires par le biais de plateformes de connaissances et de communautés de pratique existantes. Le projet a alloué 420 000 USD à la communication et à la gestion des connaissances et a prévu dans son budget le recrutement d'un expert en communication et en gestion des connaissances qui fera partie de son EGP.

## **5. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

### **A. Instrument juridique**

85. Les instruments juridiques pour le Projet sont : (a) l'Accord de financement et de mise en œuvre tripartite du FAD entre le Fonds africain de développement (le « Fonds »), la République du Soudan (le « Bénéficiaire ») et le Programme alimentaire mondial (le « Partenaire de l'ONU » ou « PAM ») pour un montant de 10 873 300 UA ; et (b) l'Accord de financement et de mise en œuvre tripartite du Pilier I du FAT entre la Banque africaine de développement (la « Banque ») et le Fonds (la Banque et le Fonds ensemble la « Banque ») en tant qu'administrateurs du FAT, le Bénéficiaire et le PAM pour un montant de 52 846 380 UA (les « Accords de subvention »).

## **B. Conditions associées à l'intervention du Fonds**

86. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur des accords de don.** Les accords de don entrent en vigueur à la date de leur signature par les parties.

87. **Conditions préalables au décaissement de la première tranche des dons.** L'obligation pour la Banque de décaisser la tranche initiale, représentant quarante pour cent (40 %) des dons accordés au PAM, est subordonnée à l'entrée en vigueur des accords de don et au respect de la condition suivante par le PAM : a) la soumission d'un plan de travail et d'un budget annuels pour la première année du projet, tels qu'approuvés par la Banque.

88. **Conditions préalables au décaissement de la deuxième tranche.** L'obligation pour la Banque de décaisser la deuxième tranche, représentant trente pour cent (30 %) des dons accordés au PAM, est subordonnée au respect par le PAM des conditions suivantes, à la satisfaction de la Banque : a) la présentation d'au moins deux (2) rapports d'avancement trimestriels ; b) la présentation d'états financiers intermédiaires non vérifiés prouvant que 100 % des dépenses du projet ont été déclarées et justifiées pour la première tranche, et que les dépenses déclarées et justifiées pour la deuxième tranche représentent au moins cinquante pour cent (50 %) du montant avancé ; et c) la présentation du plan de travail et du budget annuels révisés approuvés par la Banque.

89. **Conditions préalables au décaissement de la troisième tranche.** L'obligation pour la Banque de décaisser la troisième tranche, représentant trente pour cent (30 %) des dons accordés au PAM, est subordonnée au respect par le PAM des conditions suivantes, à la satisfaction de la Banque : a) la présentation d'au moins deux (2) rapports d'avancement trimestriels ; b) la fourniture d'états financiers intermédiaires non vérifiés démontrant que 100 % des dépenses du projet ont été déclarées et justifiées pour la première tranche, et que les dépenses déclarées et justifiées pour la deuxième tranche représentent au moins cinquante pour cent (50 %) du montant avancé ; et c) la présentation du plan de travail et du budget annuels révisés approuvés par la Banque.

90. **Engagements.** Le PAM s'engage à :

- i) Assurer une collaboration et une coordination adéquates avec les partenaires de mise en œuvre et avec les autorités nationales et locales du pays (le cas échéant), afin de garantir la mise en œuvre efficace des activités du projet.
- ii) Mener à bien le projet conformément aux politiques de sauvegarde de la Banque, au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PAM et à la législation nationale applicable, d'une manière satisfaisante pour la Banque.
- iii) réaliser le Projet conformément aux sauvegardes environnementales et sociales définies et approuvées par la Banque et le PAM telles que détaillées dans le PGGES joint aux Accords de Subvention.
- iv) préparer et soumettre à la Banque trimestriellement un rapport de mise en œuvre de la conformité aux sauvegardes environnementales et sociales aligné sur les EIE et PGGES spécifiques aux sites;
- v) s'abstenir de prendre toute action pouvant entraver ou modifier la mise en œuvre des ESIA et PSEAS spécifiques aux sites sans obtenir au préalable l'approbation écrite de la Banque

- vi) nommer un expert en sauvegardes environnementales et sociales pour superviser, contrôler et faire rapport sur les mesures environnementales et sociales dans le cadre du Projet.
- vii) coopérer pleinement avec la Banque si la mise en œuvre ou le périmètre du Projet entraîne un déplacement/une réinstallation imprévue d'individus et ne pas commencer les travaux dans les zones concernées tant que toutes les personnes affectées n'ont pas été indemnisées/relocalisées conformément au RAP préparé par le PAM
- viii) développer l'ESIA, le SEP et le VPP qui doivent être examinés et divulgués par le PAM et la Banque avant tout travaux impliquant des risques environnementaux ou sociaux.

## **C. Conformité aux politiques de la Banque**

- ☐ 91. Le Projet est conforme à toutes les Politiques applicables du Groupe de la Banque. Conformément à la Politique de 2008 sur l'Éligibilité au Financement du Groupe de la Banque, la justification pour une contribution du Bénéficiaire inférieure à 10 % est fournie à l'Annexe 2 de ce Rapport.

### ***Mécanisme indépendant de recours du Groupe de la Banque africaine de développement***

92. Les communautés et les individus qui estiment être lésés par un projet soutenu par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de règlement des griefs existants au niveau du projet ou du Mécanisme indépendant de recours (MIR) de la BAD. Le MIR veille à ce que les communautés et les individus touchés par le projet puissent soumettre leur plainte au Mécanisme indépendant de recours de la BAD, qui détermine si un préjudice s'est produit ou pourrait survenir en raison du non-respect par la BAD de ses politiques et procédures. Pour introduire une plainte ou obtenir de plus amples informations, veuillez contacter : [IRM@afdb.org](mailto:IRM@afdb.org) ou visiter le site Web du MIR ([www.irm.afdb.org](http://www.irm.afdb.org)). Les plaintes peuvent être introduites à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BAD et que la Direction de la Banque a eu l'occasion de répondre avant de s'adresser au MIR.

## **6. RECOMMANDATION**

93. La Direction recommande aux Conseils d'administration d'approuver le don proposé du FAD de 10 873 300 'UC et le don de la première composante du FAT de 52 846 380 'UC à la République du Soudan, aux fins et sous réserve des termes et conditions stipulés dans ce rapport.

## 7. CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

| CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS                                                                                                                                                                                   |  |                                     |                 |                                                                                                        |                                                                                                          |                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| A                                                                                                                                                                                                             |  | INFORMATIONS SUR LE PROJET          |                 |                                                                                                        |                                                                                                          |                                                    |
| ■ INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires au Soudan (BOOST)<br>P-SD-AA0-010                                                                                    |  |                                     |                 | ■ PAYS/RÉGION : Soudan                                                                                 |                                                                                                          |                                                    |
| ■ OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Accroître la production et la disponibilité de denrées alimentaires et créer des opportunités dans le secteur agroalimentaire pour les femmes et les jeunes au Soudan |  |                                     |                 |                                                                                                        |                                                                                                          |                                                    |
| ■ INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave (%), rendement céréalier (tonnes/hectare), prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%)   |  |                                     |                 |                                                                                                        |                                                                                                          |                                                    |
| B                                                                                                                                                                                                             |  | MATRICE DE RÉSULTATS                |                 |                                                                                                        |                                                                                                          |                                                    |
| CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS                                                                                                                                                            |  | INDICATEUR CMR/ADOA                 | UNITÉ DE MESURE | BASE DE RÉFÉRENCE <sup>13</sup> (2026)                                                                 | CIBLE À L'ACHÈVEMENT (en (2030))                                                                         | MOYENS DE VÉRIFICATION                             |
| ■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : Accès accru à des variétés de semences de qualité adaptées au climat et utilisation accrue de ces variétés                                                                           |  |                                     |                 |                                                                                                        |                                                                                                          |                                                    |
| INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1. Agriculteurs utilisant des technologies et des intrants améliorés et résilients au climat (dont 30 % de femmes et 30 % de jeunes)                                                 |  | <input checked="" type="checkbox"/> | Nombre          | 300 000                                                                                                | Total = 532,050<br>Femmes = 159,615<br>Jeunes = 159,615                                                  | Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet |
| INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2 : Production de céréales et de légumineuses                                                                                                                                        |  | <input checked="" type="checkbox"/> | Tonnes          | 134 190 MT<br><br>Sorgho = 76 500 MT<br>Mil = 34 500 MT<br>Arachide = 690 MT<br>Pois cajan = 22 500 MT | Total=979,587MT<br><br>Sorgho=558,450MT<br>Mil=251,850MT<br>Arachide =5,037MT<br>Pois cajan = 164,250 MT | Enquête auprès des ménages<br>FAOSTAT              |
| ■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : Réduction des pertes alimentaires et amélioration de l'accès aux marchés.                                                                                                            |  |                                     |                 |                                                                                                        |                                                                                                          |                                                    |
| INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Pertes après récolte dans les céréales et les légumineuses (sorgho, mil, arachide et pois cajan)                                                                                 |  | <input type="checkbox"/>            | Pourcentage     | 20                                                                                                     | 15                                                                                                       | Enquête annuelle auprès des ménages.               |
| ■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 3 : Accès accru au financement, aux outils numériques et aux technologies pour des PME dirigées par des femmes et des jeunes                                                             |  |                                     |                 |                                                                                                        |                                                                                                          |                                                    |

<sup>13</sup> Les données de référence seront confirmées lors des évaluations de référence qui seront réalisées pendant la phase de lancement du projet.

|                                                                                                                                                                |                                     |          |   |                                                                                                                                  |                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1 : Entreprises agroalimentaires soutenues, dont 30 % détenues et dirigées par des femmes et 30 % détenues et dirigées par des jeunes | <input checked="" type="checkbox"/> | Nombre   | 3 | 143 entreprises agroalimentaires<br>Détenues et dirigées par des femmes = 43<br>Appartenant à des jeunes et dirigées par eux = 3 | Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet                                        |
| INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.2 : Emplois directs soutenus, dont 30 % pour les femmes et 30 % pour les jeunes                                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | Nombre   | 0 | 32 000<br>Femmes = 9 600<br>Jeunes = 9 600                                                                                       | Enquête annuelle auprès des ménages                                                       |
| <b>COMPOSANTE 1 : Amélioration de la productivité et de la production de céréales et de légumineuses</b>                                                       |                                     |          |   |                                                                                                                                  |                                                                                           |
| <b>■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.1. Semences de qualité pour des cultures riches en nutriments et adaptées au climat</b>                                               |                                     |          |   |                                                                                                                                  |                                                                                           |
| INDICATEUR DE PRODUIT 1.1.1. Quantité de semences certifiées de qualité adaptées au climat produites                                                           | <input checked="" type="checkbox"/> | Tonnes   | 0 | 12 250<br>Sorgho = 4 200<br>Mil = 4 200<br>Arachide = 525<br>Pois cajan = 3 325                                                  | Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet                                        |
| <b>■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.2 : Petits exploitants agricoles formés aux bonnes pratiques agronomiques (BPA) résilientes au climat</b>                             |                                     |          |   |                                                                                                                                  |                                                                                           |
| INDICATEUR DE PRODUIT 1.2.1. Agriculteurs formés aux bonnes pratiques agronomiques (BPA) adaptés au climat (30 % de femmes et 30 % de jeunes)                  | <input type="checkbox"/>            | Nombre   | 0 | 232 050<br>Femmes = 69 615<br>Jeunes = 69 615                                                                                    | Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet, enquête trimestrielle sur les ménages |
| INDICATEUR DE PRODUIT 1.2.2 : Méga parcelles de démonstration mises en place                                                                                   | <input type="checkbox"/>            | Hectares | 0 | 840                                                                                                                              | Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet                                        |
| <b>■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.3 : Institutions de recherche et développement produisant et conservant des semences adaptées au climat</b>                           |                                     |          |   |                                                                                                                                  |                                                                                           |
| INDICATEUR DE PRODUIT 1.3.1. : Formation du personnel de vulgarisation formé à la production de semences (30 % de femmes et 30 % de jeunes)                    | <input type="checkbox"/>            | Nombre   | 0 | 280<br>Femmes = 84<br>Jeunes = 84                                                                                                | Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet                                        |
| INDICATEUR DE PRODUIT 1.3.2. : Infrastructures de production de semences remises en état                                                                       | <input type="checkbox"/>            | Nombre   | 0 | 5<br>Chambre froide = 3<br>Serre = 1<br>Installation d'irrigation = 1                                                            | Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet                                        |
| <b>COMPOSANTE 2 : Gestion après récolte et liens avec le marché</b>                                                                                            |                                     |          |   |                                                                                                                                  |                                                                                           |

| <b>■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 2.1 : Céréales et légumineuses stockées et transformées</b>                                                                                    |                          |        |   |                                                          |                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------|---|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.1. : Agriculteurs formés aux technologies de manutention et de stockage après récolte (30 % de femmes et 30 % de jeunes)                    | <input type="checkbox"/> | Nombre | 0 | 210 000<br>Femmes = 63 000<br>Jeunes = 63 000            | Rapports de distribution et suivi du PAM                                                  |
| INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.2. : Coopératives agricoles (SMSA) renforcées/créées                                                                                        | <input type="checkbox"/> | Nombre | 0 | 140                                                      | Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet                                        |
| <b>COMPOSANTE 3 : Finance inclusive, participation du secteur privé et développement de l'agro-industrie pour les femmes et les jeunes</b>                            |                          |        |   |                                                          |                                                                                           |
| <b>■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 3.1 : Coopératives de femmes remises en état et produits financiers tenant compte du genre</b>                                                 |                          |        |   |                                                          |                                                                                           |
| INDICATEUR DE PRODUIT 3.1.1. : Coopératives de femmes dont les infrastructures ont été remises en état                                                                | <input type="checkbox"/> | Nombre | 3 | 38                                                       | Rapports annuels sur l'état d'avancement du projet                                        |
| INDICATEUR DE PRODUIT 3.1.2. : Femmes entrepreneures agricoles ayant accès à des produits financiers tenant compte du genre (70 % de femmes et 30 % de jeunes femmes) | <input type="checkbox"/> | Nombre | 0 | 9 450<br>Femmes = 6 615<br>Jeunes femmes = 2 835         | Enquête annuelle auprès des ménages                                                       |
| <b>■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 3.2 : Accords d'utilisation de terres, services après récolte dirigés par des jeunes et produits financiers innovants adaptés aux jeunes</b>   |                          |        |   |                                                          |                                                                                           |
| INDICATEUR DE PRODUIT 3.2.1. : Jeunes agriculteurs inscrits à des programmes d'agriculture collective (dont 50 % de jeunes hommes et 50 % de jeunes femmes)           | <input type="checkbox"/> | Nombre | 0 | 1 400<br>Jeunes hommes = 700<br>Jeunes femmes = 700      | Suivi des groupes de jeunes et des start-ups enregistrés auprès de la Chambre de commerce |
| INDICATEUR DE PRODUIT 3.2.2. : Jeunes agriculteurs formés à la mécanisation et aux services d'entreposage (dont 50 % de jeunes hommes et 50 % de jeunes femmes)       | <input type="checkbox"/> | Nombre | 0 | 10 500<br>Jeunes hommes = 5 250<br>Jeunes femmes = 5 250 | Rapport d'activité annuel (y compris le rapport financier)                                |

## 8. NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

|                                                                                                |                                                |                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>A. Basic Information<sup>1</sup></b>                                                        |                                                |                                                       |
| Project Title: <b>BOOSTING AGRIFOOD SYSTEMS RESILIENCE IN SUDAN (BOOST)</b>                    |                                                | Project SAP: <b>P-SD-AA0-010</b>                      |
| Country: <b>Sudan</b>                                                                          | Region: <b>RDGE</b>                            | Lending Instrument: <b>Project Finance Loan/Grant</b> |
| Project Sector Unit: <b>Agriculture</b>                                                        |                                                | Task Team Leaders: <b>Jeffrey KWESIGA</b>             |
| Appraisal dates: <b>13-15 May 2025</b>                                                         |                                                | Estimated Approval Date: <b>15/12/2025</b>            |
| Environmental Safeguards Officer: <b>xx</b>                                                    |                                                |                                                       |
| Social Safeguards Officer: <b>Kingsley EJIM/ Donald MUIGAI</b>                                 |                                                |                                                       |
| Environmental and Social Category: <b>Category 2</b>                                           | Operation type: <b>Public Sector Operation</b> | Financial Intermediary: <b>No</b>                     |
| Categorization date: <b>May 13, 2025</b>                                                       | Categorization in ISTS: <b>May 13, 2025</b>    | Categorization in SAP: <b>October 2, 2025</b>         |
| Is this project processed under rapid responses to crises and emergencies?                     |                                                | <b>Yes</b>                                            |
| Is this project processed under a waiver to Integrated Safeguards System (ISS) requirement(s)? |                                                | <b>Yes</b>                                            |
| <b>B. Disclosure and Compliance Monitoring</b>                                                 |                                                |                                                       |
| <b>B.1 Mandatory disclosure</b>                                                                |                                                |                                                       |
| Environmental Assessment/Audit/System/Others: <i>[specify including number]</i>                |                                                |                                                       |
| Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                | <b>No</b>                                      |                                                       |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                         | Click or tap to enter a date.                  |                                                       |
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                 | Click or tap to enter a date.                  |                                                       |
| Date of disclosure by the Bank                                                                 | Click or tap to enter a date.                  |                                                       |
| Resettlement Action Plan (RAP) <sup>2</sup> : <i>[specify including number]</i>                |                                                |                                                       |
| Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                | <b>NA.</b>                                     |                                                       |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                         | Click or tap to enter a date.                  |                                                       |
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                 | Click or tap to enter a date.                  |                                                       |
| Date of disclosure by the Bank                                                                 | Click or tap to enter a date.                  |                                                       |
| Stakeholder Engagement Plan (SEP): <i>[specify including number]</i>                           |                                                |                                                       |
| Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                | <b>No</b>                                      |                                                       |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                         | <i>Click to Set the date</i>                   |                                                       |
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                 | <i>Click to Set the date</i>                   |                                                       |
| Date of disclosure by the Bank                                                                 | <i>Click to Set the date</i>                   |                                                       |
| Pest or Vector Management Plan (PMP/VMP): <i>[specify including number]</i>                    |                                                |                                                       |
| Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                | <b>No</b>                                      |                                                       |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                         | <i>Click to Set the date</i>                   |                                                       |
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                 | <i>Click to Set the date</i>                   |                                                       |
| Date of disclosure by the Bank                                                                 | <i>Click to Set the date</i>                   |                                                       |
| Vulnerable Peoples Plan (VPP): <i>[specify including number]</i>                               |                                                |                                                       |
| Was the document disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                         | <b>NA.</b>                                     |                                                       |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                         | <i>Click to Set the date</i>                   |                                                       |

<sup>1</sup> Note: This ESCON shall be appended to project appraisal reports/documents before Senior Management and/or Board approvals.

<sup>2</sup> Including Livelihood Restoration Plan

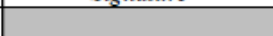
|                                                                                                                                                                               |                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| Date of disclosure by the Bank                                                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| <b>Riparian Communities Participation Plan (RCP):</b> <a href="#">[specify including number]</a>                                                                              |                                       |
| Was the document disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                                                                                                        | NA.                                   |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                                                                                                        | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| Date of disclosure by the Bank                                                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| <b>Emergency Preparedness &amp; Response Plan (EPRP):</b> <a href="#">[specify including number]</a>                                                                          |                                       |
| Was the document disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                                                                                                        | NA.                                   |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                                                                                                        | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| Date of disclosure by the Bank                                                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| <b>Hazardous/Medical Waste Management Plan (HWMP):</b> <a href="#">[specify including number]</a>                                                                             |                                       |
| Was the document disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                                                                                                        | No                                    |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                                                                                                        | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| Date of disclosure by the Bank                                                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| <b>Riparian notification:</b>                                                                                                                                                 |                                       |
| Was the document disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                                                                                                        | NA.                                   |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                                                                                                        | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| Date of disclosure by the Bank                                                                                                                                                | <a href="#">Click to Set the date</a> |
| <b>Environmental and Social Management Plan (ESMP) of the financing agreement<sup>3</sup></b>                                                                                 |                                       |
| Was the document disclosed <i>prior to appraisal</i> ?                                                                                                                        | No                                    |
| Date of "in-country" disclosure by the borrower/client                                                                                                                        | <a href="#">October 3, 2025</a>       |
| Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose                                                                                                                | <a href="#">October 3, 2025</a>       |
| Date of disclosure by the Bank                                                                                                                                                | <a href="#">October 3, 2025</a>       |
| If in-country disclosure of any of the above documents is not expected, as per the country's legislation, please explain why: NA.                                             |                                       |
| <b>B.2. Compliance monitoring indicators</b>                                                                                                                                  |                                       |
| Have satisfactory calendar, budget and clear institutional responsibilities been prepared for the implementation of measures related to safeguard policies?                   | Yes                                   |
| Have costs related to environmental and social measures, including for the running of the grievance redress mechanism been included in the project cost?                      | Yes                                   |
| Is the total amount for the full implementation for the Resettlement of affected people, as integrated in the project costs, effectively mobilized, and secured? <sup>4</sup> | NA.                                   |
| Does the Monitoring and Evaluation system of the project include the monitoring of safeguard impacts and measures related to safeguard policies?                              | Yes                                   |
| Have satisfactory implementation arrangements been agreed with the borrower and the same been adequately reflected in the project legal documents?                            | Yes                                   |

### C. Clearance

Is the project compliant with the Bank's environmental and social safeguards requirements, and can be submitted to Approval? [Yes](#)

<sup>3</sup> As referred to in section III.2.3 of the Bank's Environmental and Social Policy (ESP)

<sup>4</sup> In case a resettlement action plan (RAP) are not required although ESIA is/are disclosed, attached the image/picture/photo of the area/site/landscape to evidence that it is free of any encumbrance (simple statement or letter from the borrower does not suffice), in addition to the statement by the borrower that it is a public-owned land.

| <i>Prepared by</i>                | <i>Name</i>                               | <i>Signature</i>                                                                    | <i>Date</i>                   |
|-----------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Environmental Safeguards Officer: | Kingsley EJIM/Donald MUIGAI               |  | Click or tap to enter a date. |
| Social Safeguards Officer:        | Kingsley EJIM/Donald MUIGAI               |                                                                                     | 03/10/2025                    |
| Task Team Leaders:                | Jeffrey KWESIGA                           |                                                                                     | 03/10/2025                    |
| <i>Submitted by</i>               |                                           |                                                                                     |                               |
| Sector Director:                  | Pascal SANGINGA OiC for<br>Martin FREGENE |  | October 3, 2025               |
| <i>Cleared by</i>                 |                                           |                                                                                     |                               |
| Director SNSC:                    | Maman-Sani ISSA                           |  | October 7, 2025               |

## Annexe 1 : SOURCES DE FINANCEMENT DES PROJETS ANNULÉS

| Intitulé du projet                                                                                                                                | Numéro de prêt/don | Date d'approbation | Date de signature | Date de clôture  | Montant net du prêt/don | Devise | Solde non décaissé | Montant à annuler | Guichet |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|------------------|-------------------------|--------|--------------------|-------------------|---------|
| P-Z1-A00-015 Soudan - Programme de résilience à la sécheresse et de moyens de subsistance durables dans la Corne de l'Afrique                     | 2100155030121      | 17 juin 2015       | 17 novembre 2015  | 31 décembre 2024 | 10 000 000              | UC     | 7 459 254,11       | 7 459 254,11      | FAD     |
|                                                                                                                                                   |                    |                    |                   |                  |                         |        |                    |                   |         |
| P-Z1-AAZ-035 Soudan - Programme de résilience à la sécheresse et de moyens de subsistance durables dans la Corne de l'Afrique (DRSLP) - Projet II | 2100155028970      | 26 novembre 2014   | 23 février 2015   | 31 décembre 2024 | 10 000 000              | UC     | 4 171 244,92       | 4 171 244,92      | FAD     |
|                                                                                                                                                   | 5900155007901      | 26 novembre 2014   | 23 février 2015   | 31 décembre 2024 | 9 872 840,48            | UC     | 7 263 246,31       | 7 263 246,31      | FAT     |
| P-SD-AAZ-006 Enable Youth Soudan                                                                                                                  | 2100155033617      | 28 novembre 2016   | 21 décembre 2016  | 31 décembre 2024 | 1 250 000               | UC     | 213 022,53         | 213 022,53        | FAD     |
|                                                                                                                                                   | 5900155011051      | 28 novembre 2016   | 21 décembre 2016  | 31 décembre 2024 | 19 700 000              | UC     | 1 173 000,82       | 1 173 000,82      | FAT     |
| P-SD-AAZ-008 Projet de développement de la chaîne de valeur agricole                                                                              | 2100155037466      | 6 juin 2018        | 26 juillet 2018   | 31 décembre 2024 | 4 000 000               | UC     | 3 425 946,02       | 3 425 946,02      | FAD     |
|                                                                                                                                                   | 5900155013802      | 6 juin 2018        | 26 juillet 2018   | 31 décembre 2024 | 24 950 000              | UC     | 23 459 269,47      | 23 459 269,47     | FAT     |
| P-SD-AAZ-012 Programme Enable Youth : Projet II                                                                                                   | 5900155016560      | 30 juin 2021       | 11 août 2021      | 31 décembre 2026 | 20 000 000              | UC     | 19 787 398,06      | 19 787 398,06     | FAT     |
| P-SD-ID0-004 Projet d'accélération de l'entrepreneuriat féminin et de l'accès au financement                                                      | 5900155016454      | 11 décembre 2020   | 21 janvier 2021   | 30 juin 2026     | 9 970 000               | UC     | 9 970 000          | 9 970 000         | FAT     |
| P-SDFF0-001 Système de pompage alimenté par énergie solaire (PV) (Initiative « Desert to Power »)                                                 | 2100155040630      |                    |                   |                  | 266 000,00              | UC     | 263 817,95         | 263 817,95        | FAD     |
|                                                                                                                                                   | 5900155016163      |                    |                   |                  | 14 134 000,00           | UC     | 13 841 919,30      | 13 841 919,30     | FAT     |

## **CONTENU DES ANNEXES TECHNIQUES (JOINTES)**

### ***Annexes relatives au contexte stratégique***

- Annexe 1-1. Classification des projets par High 5, domaine d'intervention et ODD
- Annexe 1-2. Portefeuille actuel de la BAD dans le pays
- Annexe 1-3. Projets similaires financés par la Banque et par d'autres partenaires dans le pays
- Annexe 1-4. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays
- Annexe 1-5. Carte de la zone du projet
- Annexe 1-6. Programme de développement du pays
- Annexe 1-7. Analyse sectorielle et institutionnelle
- Annexe 1-8. Matrice d'appui aux partenaires de développement

### ***Annexes relatives à la description du projet***

- Annexe 2-1. Théorie du changement détaillée
- Annexe 2-2. Composantes détaillées du projet
- Annexe 2-3. Coûts détaillés du projet
- Annexe 2-4. Enseignements tirés

### ***Annexes relatives à la faisabilité du projet***

- Annexe 3-1. Analyse économique et financière
- Annexe 3-2. Note d'évaluation de la fragilité/résilience du projet
- Annexe 3-3. Promotion de l'égalité hommes-femmes et renforcement de l'autonomie des femmes
- Annexe 3-4. Plan d'action pour la jeunesse, l'emploi et les compétences (YJSAP)
- Annexe 3-5. Changement climatique et croissance verte

### ***Annexes relatives à l'exécution du projet***

- Annexe 4-1. Plan de suivi
- Annexe 4-2. Matrice des risques
- Annexe 4-3. Plan détaillé d'exécution
- Annexe 4-4. Modalités détaillées d'exécution
- Annexe 4-5. Modalités détaillées de passation de marchés
- Annexe 4-6. Modalités détaillées de gestion financière et dispositions en matière de décaissement
- Annexe 4-7. Modalités détaillées d'audit
- Annexe 4-8. Plan et modalités d'appui à l'exécution du projet

## **Annexe 2 : Justification D'une Contribution De Contrepartie Du Gouvernement Soudanais (Gos) Inférieure À 10 %**

---

Conformément à la politique de la Banque relative aux dépenses pouvant être financées par le Groupe de la Banque, la présente opération propose un financement à 100 % par la Banque, sans contrepartie du gouvernement, pour les raisons énoncées ci-dessous :

**Engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement global :** Le Soudan s'est engagé à mettre en œuvre la Stratégie nationale de développement (2007-2031) et continue à mobiliser des ressources à cette fin et à renforcer le lien entre la stratégie et le budget national. Il s'est également engagé à investir dans tous les secteurs et à réduire la pauvreté.

**Priorité accordée par le pays aux secteurs ciblés par l'aide de la Banque :** Le Soudan continue d'accorder la priorité à l'agriculture en tant que secteur stratégique pour la reprise économique et le développement rural. Au cours de l'exercice 2024/2025, il a remonté la part du budget national consacrée au secteur agricole à 10 %, contre une moyenne d'à peine 1 % au cours des quatre années précédentes. Ce changement reflète un engagement renouvelé en faveur du renforcement de la sécurité alimentaire, de l'autonomisation des agriculteurs et de l'augmentation de la productivité grâce à des investissements dans les infrastructures d'irrigation, les systèmes agricoles résilients au climat et l'accès au financement agricole.

**Situation budgétaire et niveau d'endettement du pays :** Le ratio de la dette publique extérieure du Soudan par rapport au PIB est passé de 164,7 % en 2019 à 172,9 % en 2020, tandis qu'environ 86 % de la dette extérieure (56 milliards d'USD) correspond à des arriérés accumulés. L'analyse de la viabilité de la dette réalisée en 2021 par la Banque mondiale et le FMI a conclu que le Soudan était en situation de surendettement. Le 29 juin 2021, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé l'allègement de la dette du Soudan dans le cadre de l'initiative PPTE, réduisant immédiatement la dette publique et garantie par l'État du pays d'environ 56 milliards d'USD à 28 milliards d'USD. Le 21 avril 2021, grâce aux ressources du pilier II de la FAT, la Banque a aidé le Soudan à apurer ses arriérés d'environ 413 millions d'USD envers le Groupe de la Banque, avec le soutien de l'Irlande, du Royaume-Uni et de la Suède. Dans le cadre de l'apurement de ces arriérés, les obligations du Soudan envers la Banque ont été payées à l'avance jusqu'en juin 2023. À cet égard, le Soudan devait reprendre le service de sa dette envers la Banque en juillet 2023. En juin 2025, le Soudan a pu honorer ses obligations envers la Banque. Cependant, les progrès du pays vers le « point d'achèvement de l'initiative PPTE » qui devait être atteint en 2024, ont été interrompus lorsque les discussions avec des créanciers membres ou non du Club de Paris ont été suspendues à la suite du coup d'État militaire d'octobre 2021. La facilité élargie de crédit du FMI a également été annulée en décembre 2022. En conséquence, le Soudan continuera d'être en situation de surendettement si le point d'achèvement de l'initiative PPTE n'est pas atteint.

**Le pays est toujours en conflit depuis avril 2023 :** Depuis avril 2023, le Soudan est en proie à un conflit. La guerre civile entre les forces armées soudanaises et les forces paramilitaires de soutien rapide se poursuit et a provoqué une grave crise humanitaire. Fin avril 2025, la guerre avait causé plus de 61 000 morts, selon une estimation prudente du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), tandis que le nombre de blessés était estimé à 37 000. En outre, OCHA fait savoir qu'environ 13,3 millions de personnes ont été déplacées, dont 3,3 millions ont fui vers des pays voisins, et que plus de 26 millions de personnes sont considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire, dont 800 000 sont menacées de famine. L'économie soudanaise a été gravement paralysée par la guerre. Son PIB aurait considérablement diminué et ses recettes publiques (fiscales et non fiscales) ont connu une chute drastique. Dans ce contexte, le Soudan serait en train de réorienter ses dépenses pour répondre aux besoins humanitaires.